



Qualité des eaux du bassin versant Bèze Albane



Septembre 2009

Dossier réalisé par :



Avec l'appui technique et financier de



Sommaire

1.	Occupation du sol.....	4
2.	Alimentation en eau potable	7
2.1	Organisation.....	7
2.2	Données qualitatives et captages prioritaires.....	9
2.2.1	La source de l’Albane à Magny Saint Médard	9
2.2.2	Source du Creux de Vau à Mirebeau sur Bèze.....	10
2.2.3	Source Fontaine du Gué	11
2.2.4	Sources de Tanay	12
3	Qualité des eaux souterraines.....	17
Masse d’eau FR_DO_119		18
Masse d’eau FR_DI_523		18
Résultats		19
4.	Qualité des eaux superficielles.....	20
4.1	Réseau de mesure	20
4.2	Méthodologie.....	20
4.3	Historiques.....	21
4.4	Campagne de mesure 2008	23
4.4.1	Physico-chimie.....	23
4.4.2	Pollutions toxiques et microbiologiques	24
4.4.3	Biologie	24
4.5	Synthèse par masse d’eau	29
4.5.1	Etat des lieux :	29
4.5.2	Résultats selon le référentiel SEQ 2 :	30
4.5.3	Résultats selon la guide technique DCE: paramètres pouvant limiter l’atteinte du bon état écologique.....	31
5.	Pressions exercées sur la qualité de l’eau	45
5.1	Agriculture.....	45
5.1.1	Irrigation.....	45
5.1.2	Pollutions diffuses	46
5.2	Assainissement.....	48
5.2.1	Communes raccordées	48
5.2.2	Stations d’épuration rejetant dans le bassin versant.....	50
5.2.3	Assainissement non collectif.....	50
5.3	Industries	56
5.3.1	Les anciens sites	56
5.3.2	Sites en activité	56
5.4	Dépôts d’ordure	60
6.	Objectifs du contrat de bassin	62
6.1	Protéger et pérenniser les milieux à forte valeur patrimoniale	62
6.2	Restaurer la qualité de la ressource en eau potable et assurer sa pérennité	62
7.	Propositions d’action.....	64

1. Occupation du sol

Les données tirées de Corine Land Cover permettent de connaître l'occupation précise des sols pour le bassin versant topographique.

1. Territoires artificialisés	6,95 km²	2,8%
1.1 Zones urbanisées	5,51 km ²	2,2%
1.1.1 Tissu urbain continu	0,25 km ²	0,1%
1.1.2 Tissu urbain discontinu	5,26 km ²	2,1%
1.2 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1,18 km ²	0,5%
1.2.1 Zones industrielles et commerciales	1,18 km ²	0,5%
1.3 Mines, décharges et chantiers	0,26 km ²	0,1%
1.3.1 Extraction de matériaux	0,26 km ²	0,1%
2. Territoires agricoles	158,18 km²	62,7%
2.1 Terres arables	141,24 km ²	56,0%
2.1.1 Terres arables hors périmètres d'irrigation	141,24 km ²	56,0%
2.3 Prairies	13,65 km ²	5,4%
2.3.1 Prairies	13,65 km ²	5,4%
2.4 Zones agricoles hétérogènes	3,29 km ²	1,3%
2.4.2 Systèmes culturaux et parcellaires complexes	2,60 km ²	1,0%
2.4.3 Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante	0,69 km ²	0,3%
3. Forêts et milieux semi-naturels	86,38 km²	34,3%
3.1 Forêts	84,85 km ²	33,6%
3.1.1 Forêts de feuillus	80,49 km ²	32,2%
3.1.2 Forêts de conifères	3,91 km ²	1,6%
3.1.3 Forêts mélangées	0,45 km ²	0,2%
3.2 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	1,53 km ²	0,6%
3.2.4 Forêt à végétation arbustive en mutation	1,53 km ²	0,6%
5. Surfaces en eau	0,60 km²	0,2%

5.1 Eaux continentales	0,60 km ²	0,2%
5.1.2 Plans d'eau	0,60 km ²	0,2%

On peut remarquer la forte ruralité du bassin avec seulement 2,1% de la surface occupée par des sols artificialisés. A eux seuls, les forêts et les cultures représentent plus de 95% du territoire, avec deux fois plus d'espaces de cultures que de forêts. Les prairies sont peu présentes avec une occupation de 5,5% du territoire et 8,6% des territoires agricoles.

Les espaces cultivés par une agriculture intensive dominent largement. Cette occupation est répartie de façon homogène sur le bassin, que cela soit à l'amont ou à l'aval. Les cultures principales sont les céréales et les oléagineux.

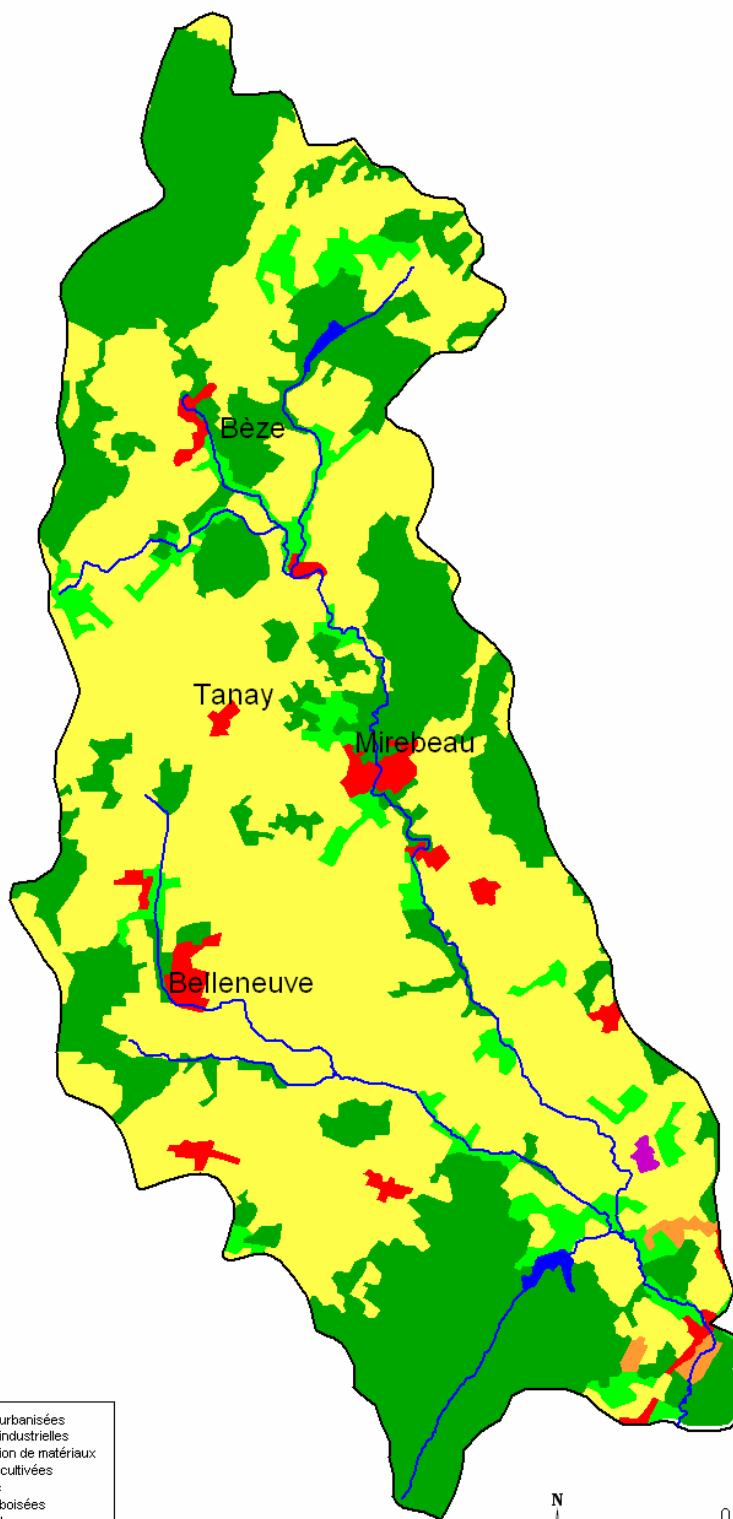
Les bois et forêts sont nombreux sur le bassin et représentent une part non négligeable de terrain. On trouve parmi les plus vastes : la forêt domaniale de Mirebeau, le bois de Bèze, le bois Popin, le bois Varve, le bois de Pont Bourdin ou la forêt de la Vervotte. On trouve de grandes peupleraies, notamment dans les basses vallées et permettent le développement d'exploitation populicoles : à Belleneuve, Mirebeau, ou encore Saint-Léger.

Certaines prairies ont disparu au cours des temps, au profit des grandes cultures. Celles-ci étaient traditionnellement présentes aux abords des cours d'eau. Le témoin de cet héritage est encore visible sur les cartes IGN au 25 000^e par les noms des parcelles le long de la Bèze et de l'Albane : « les prairies », « les grands prés », « le pré des moines », « prés des marais », ...

Carte n°1



Occupation du sol



- Zones urbanisées
- Zones industrielles
- Extraction de matériaux
- Terres cultivées
- Prairies
- Zones boisées
- Plans d'eau



(c) IGN - BD CARTO - Sources: Corine Land Cover 2000 - EPTB Saône Doubs, 2009

2. Alimentation en eau potable

2.1 Organisation

La gestion de l'eau potable se répartie ainsi sur le bassin versant :

- 11 communes, soit 27% de la totalité des communes n'ont pas délégué leur compétence à un syndicat.
- Le syndicat de Magny-Saint-Médard (14 communes) ainsi que celui de Blagny-sur-Vingeanne (2 communes) sont complètement représentés au sein du bassin versant.
- 5 syndicats sont partiellement présents : le syndicat d'Arc-sur-Tille (3 communes sur les 4 du syndicat), celui de Clénay et Saint-Julien (1 commune sur les 10 du syndicat), le syndicat Saône Ognon Vingeanne (5 communes sur les 10 du syndicat), celui de Véronnes (2 communes sur les 3 du syndicat) et le syndicat de la Basse Vingeanne (3 communes sur les 5 du syndicat).
- Le gestionnaire principal du bassin est la SAUR avec 78% des communes du bassin représentées, 5% soit 2 communes sont gérées par le SDEI, désormais Lyonnaise, et 17% des communes ont opté pour la gestion en régie communale.

La thématique de l'eau potable du point de vue des pressions exercées par cet usage concerne toutes les communes ayant une ressource sur le bassin, ou une interconnexion avec des structures ayant leur ressource sur le bassin. Toutes les communes ayant leur bourg hors du bassin versant gèrent l'adduction en eau potable à partir d'une ressource hors du bassin versant (vallée de la Vingeanne, de la Saône ou de la Tille). A cela, il faut ajouter Lamarche-sur-Saône qui prend ses ressources dans la nappe de la Saône, ainsi que le Syndicat Saône Ognon Vingeanne (SISOV) qui capte également son eau dans la nappe de la Saône (Vonges et Pontailler-sur-Saône sont les deux bourgs alimentés par cette ressource). Néanmoins, ce syndicat doit quand même être pris en compte, étant interconnecté avec le syndicat de Magny-Saint-Médard, tout comme c'est le cas pour le syndicat d'Arc-sur-Tille.

Ainsi **8 captages utilisent la ressource du bassin versant. 6 captages concernent des sources, et sont donc, à ce titre, plus vulnérables aux pollutions diffuses.** Une estimation des volumes prélevés sur le bassin indique un volume de 400 000 m³ / an (données recueillies sur la réponse à un questionnaire envoyé à toutes les communes en régie communales et au recueil des données fournies par la SAUR, pour les années 2005 ou 2006). Avec 336 000 m³ prélevés, **le syndicat d'eau de Magny-Saint-Médard représente à lui seul 80% des prélèvements du bassin, localisés à la source de l'Albane.**

Le volume d'eau prélevé pour l'eau potable représente environ **60% des prélèvements annuels totaux du bassin versant.**

Tableau n° 1 : Captages du bassin versant de la Bèze

NOM DU CAPTAGE	Commune d'implantation du captage	Maître d'ouvrage	Type de captage	VULNERABILITE	Débit réglementaire m3/jour	INS - Débit de pointe - m3/j	Etat de la procédure
S. DE LA BEZE	BEZE	MAIRIE DE BEZE	EXURGENCE KARSTIQUE	EXTRÊMEMENT VULNERABLE	180,00	180,00	Procédure en cours
S. COIFFEE DU BAS OU FNE AUBRY	BOURBERAIN	MAIRIE DE BOURBERAIN	SOURCE	MOYENNEMENT VULNERABLE	55,00	0,00	Procédure en cours
S. DE L'ALBANE	MAGNY SAINT MEDARD	SIAEP DE MAGNY SAINT MEDARD	SOURCE	TRES VULNERABLE	781,00	1000,00	Procédure terminée (captage public)
P. DU STADE	MIREBEAU SUR BEZE	MAIRIE DE MIREBEAU SUR BEZE	FORAGE	MOYENNEMENT VULNERABLE	102,00	100,00	Procédure en cours
S. DU CREUX DE VAU	MIREBEAU SUR BEZE	MAIRIE DE MIREBEAU SUR BEZE	SOURCE	EXTRÊMEMENT VULNERABLE	283,00	720,00	Procédure terminée (captage public)
S. FONTAINE DU GUE	NOIRON SUR BEZE	MAIRIE DE NOIRON SUR BEZE	SOURCE	EXTRÊMEMENT VULNERABLE	5,00	37,00	Procédure terminée (captage public)
P. LA PIECE DU PARC	TANAY	MAIRIE DE TANAY	FORAGE	MOYENNEMENT VULNERABLE	40,00	0,00	Procédure terminée (captage public)
S. FONTAINE DE TANAY	TANAY	MAIRIE DE TANAY	SOURCE	EXTRÊMEMENT VULNERABLE	5,00	0,00	Procédure terminée (captage public)

Source : DDASS 2009

2.2 Données qualitatives et captages prioritaires

Le Grenelle de l'Environnement a complété la DCE par un renforcement d'ici 2012 de la protection des aires d'alimentation de captages d'eau destiné à la consommation humaine menacé de dégradation de qualité.

Au niveau national un objectif de 500 captages à protéger sur la problématique nitrates et/ou produits phytosanitaires a été défini.

C'est ainsi que le ministère de la santé et celui de l'écologie et du développement durable ont demandé aux préfets d'établir une liste des captages prioritaires, dits de « niveau 0 », dont la qualité est dégradée et pour lesquels l'état s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions visant à remédier à la situation d'ici 2012.

Le reste des captages a également été classé par niveau de priorité. C'est ainsi qu'on trouve les captages de niveau 1 (prioritaires au titre du SDAGE) pour lesquels le plan d'actions doit être réalisé en 2012, puis ceux de niveau 2, de niveau 3, ...

2.2.1 La source de l'Albane à Magny Saint Médard

La source de l'Albane est de plus en plus fortement sollicitée. La population présente sur le périmètre du syndicat a de plus doublée depuis sa création et une forte pression est encore observée par le président du syndicat.

La source de l'Albane est également un captage prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement (priorité 0). La mise en œuvre d'une démarche BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) doit être règlementairement réalisée d'ici 2012. L'étude BAC « source de l'Albane » est en cours et au stade de définition des propositions d'action.

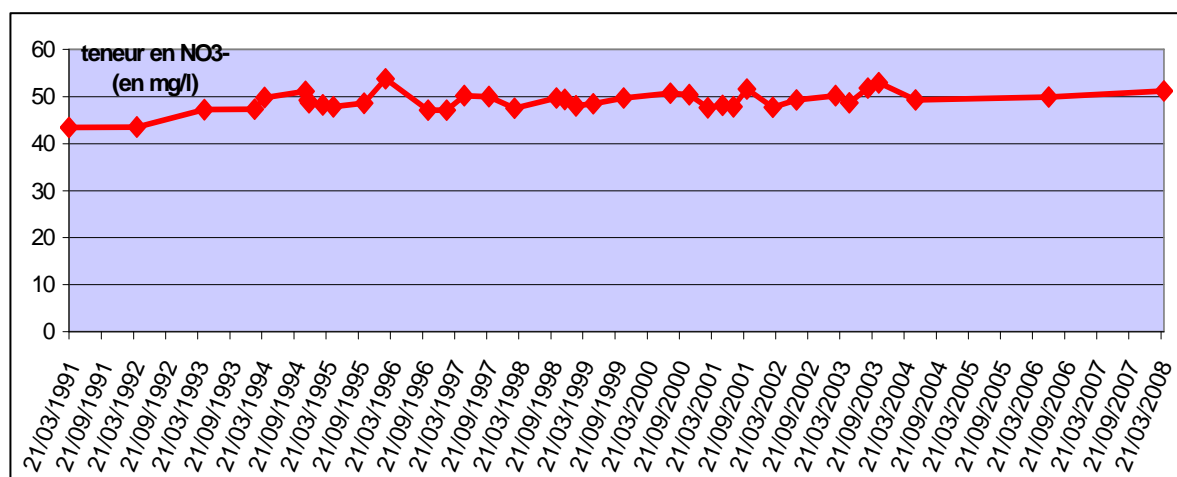


Figure 1 : Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes.

L'analyse des chroniques de concentration en nitrates montre une augmentation des concentrations jusqu'en 1994 et une stagnation des valeurs autour de 50 mg/l depuis. Cette valeur est très importante compte tenu de la norme de potabilité fixée à 50 mg/l pour les eaux distribuées.

Date	Paramètres	Valeur (en µg/l)
25/05/2004	Atrazine	0,02
22/06/2006	Atrazine	0,03
22/06/2006	Chlortoluron	0,02
07/04/2008	Atrazine	0,02

Tableau n°2 : Pesticides détectés sur le bassin versant

Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté avant 2004.

On constate la présence d'atrazine en faible quantité (molécule interdite depuis 2003) ainsi que de chlortoluron en 2006 (substance active d'un herbicide).

2.2.2 Source du Creux de Vau à Mirebeau sur Bèze

La source du creux de Vau est également un captage prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement (priorité 0). La mise en œuvre d'une démarche BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) doit être réglementairement réalisée d'ici 2012. A ce jour, l'étude BAC « source du Creux de Vau » est en phase de lancement.

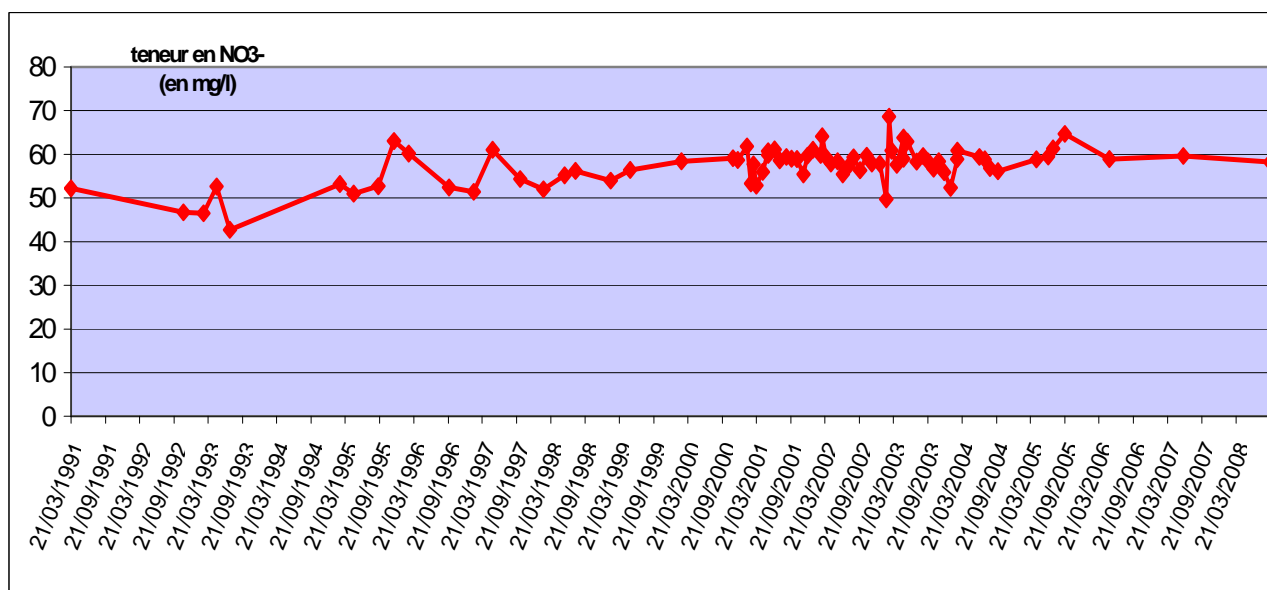


Figure 2 : Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes.

La source du creux de Vau présente également une moyenne des teneurs en nitrates de 58,8 mg/l.

On observe des teneurs supérieures aux normes admissibles dès les années 1990.

On note une tendance à la hausse de 1991 à 2001, puis les teneurs se stabilisent avec des moyennes proches des 60 mg/l. Une fois encore on ne note aucun impact de la Directive Nitrate.

Date	Paramètres	Valeur (en µg/l)
26/02/2004	Atrazine	0,05
26/02/2004	Simazine	0,03
16/05/2006	Atrazine	0,03
16/05/2006	Simazine	0,02
07/12/2006	Atrazine	0,04
14/06/2007	Atrazine	0,03
14/06/2007	Bentazone	0,03
18/09/2008	Atrazine	0,03
18/09/2008	Simazine	0,02

Tableau n°3 : Pesticides détectés sur le bassin versant

Aucun des pesticides recherché n'a été détecté avant 2004.

On retrouve principalement de l'**atrazine** et de la **simazine** qui sont respectivement une substance active d'un herbicide, et un herbicide de la famille des triazines.

Ces substances sont pourtant interdites en France depuis septembre 2003 pour l'atrazine et septembre 2001 pour la simazine. Cependant leurs teneurs n'ont jamais dépassées les seuils autorisés.

En 2007, on note également la présence du **bentazone** qui est une substance active d'un herbicide sans que ses teneurs ne dépassent les seuils autorisés.

2.2.3 Source Fontaine du Gué

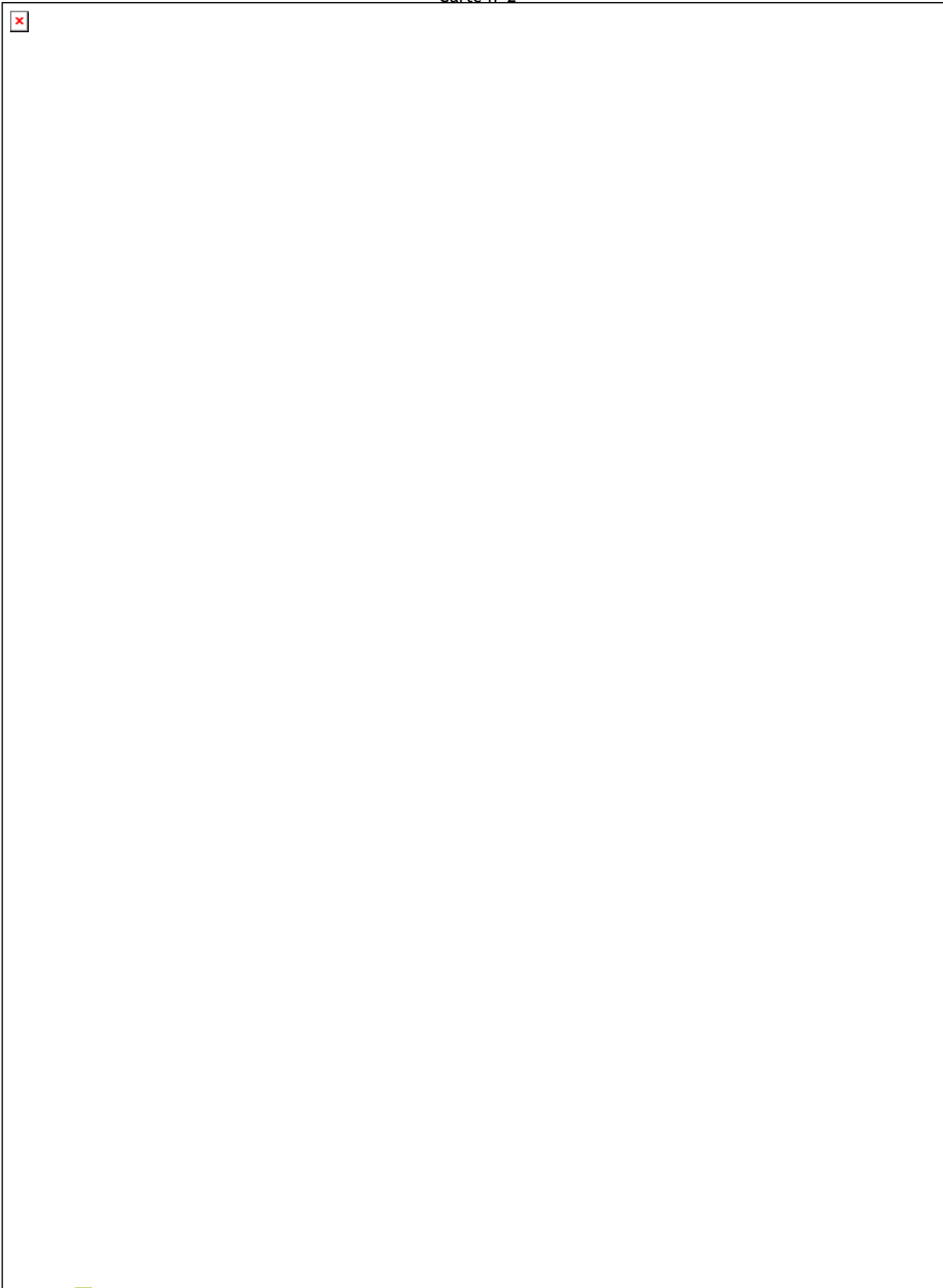
A Noiron-sur-Bèze, des problèmes qualitatifs sont également relevés à la source, sur les paramètres turbidité et nitrates. La turbidité provient du caractère karstique de la ressource alors que la teneur en nitrate. 50% des analyses de la DDASS sont non conformes pour la problématique turbidité alors que 60% des analyses sont non conformes pour le paramètre nitrates. La moyenne des teneurs avoisine celle de la source de l'Albane,

avec 47,8 mg/L. En conséquence, à l'heure actuelle, environ 95% des volumes d'eau sont achetés à la commune de Tanay. Une étude BAC est en cours actuellement.

2.2.4 Sources de Tanay

La situation de la commune de Tanay est à peu près équivalente à celle de Mirebeau : la source captée (fontaine de Tanay) est polluée par les nitrates avec une moyenne de 70,9 mg/L. Néanmoins 100% des analyses de la DDASS sont conformes, puisque la commune réalise un mélange avec son autre captage, qui a des teneurs en nitrates de 5,3 mg/L.

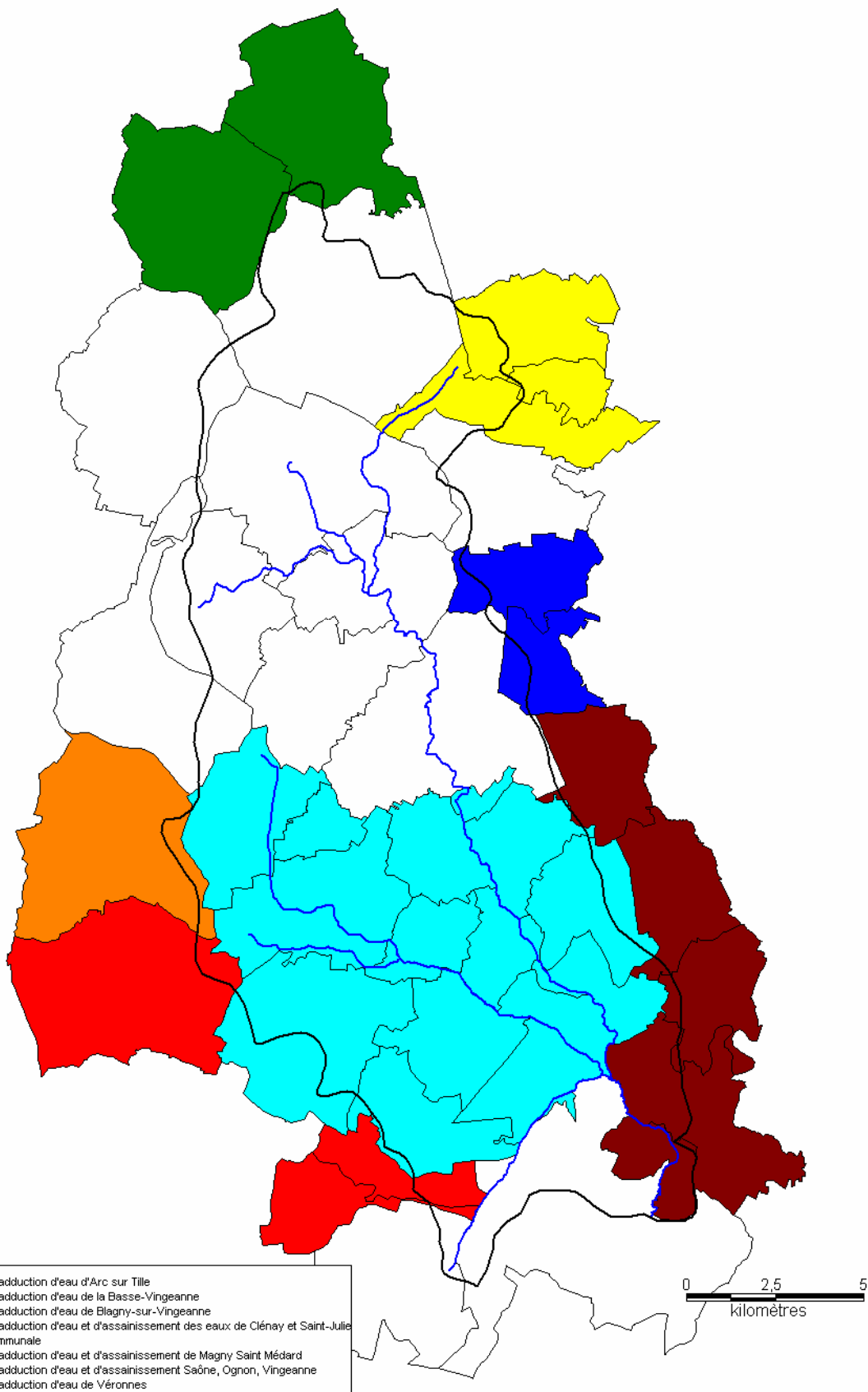
Carte n° 2



Carte n°3



Gestionnaires de l'alimentation en eau potable



(c) IGN - BD CARTO - Sources: Corine Land Cover 2000 - données Agence de l'Eau RM&C- EPTB Saône Doubs, 2009

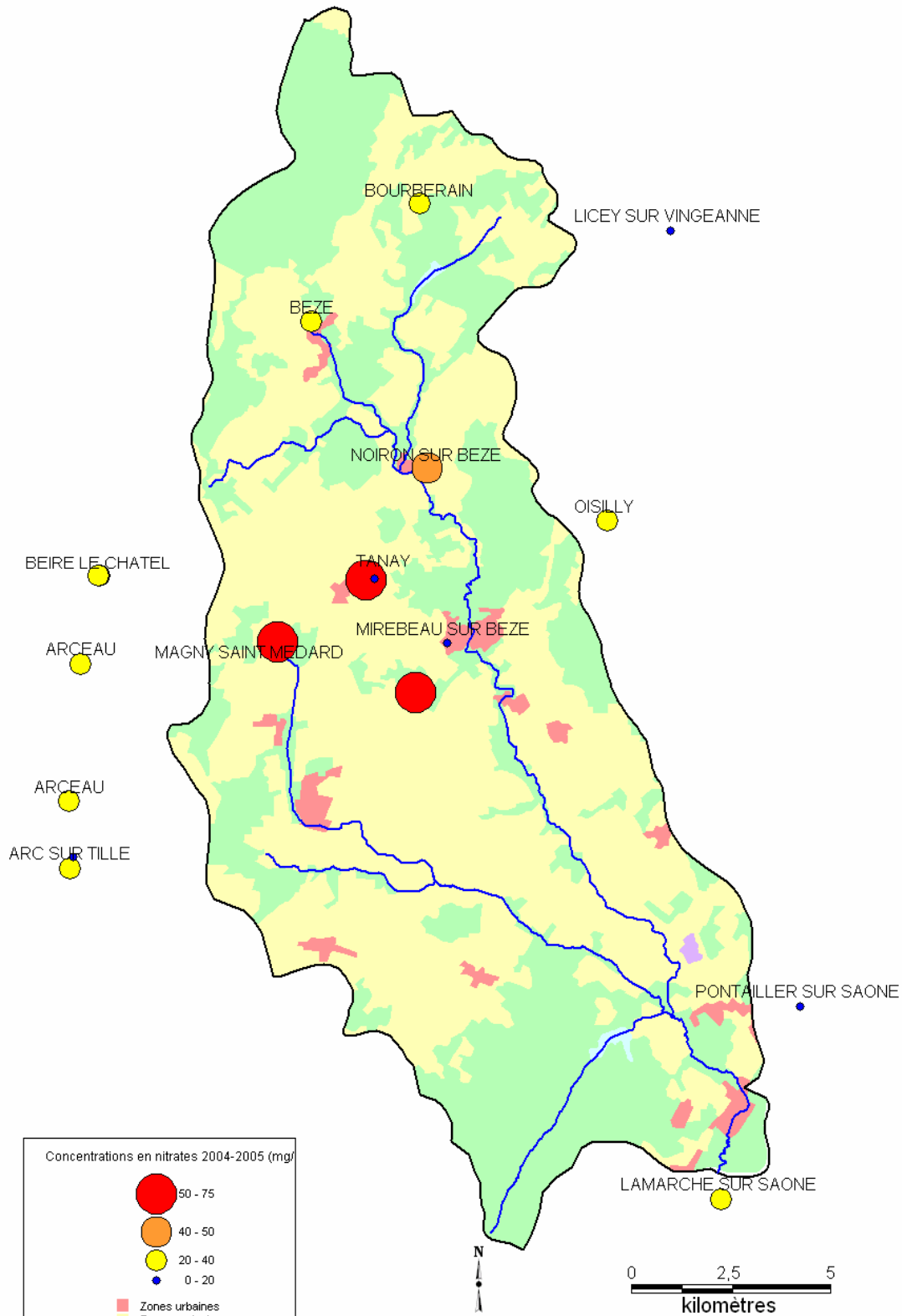
Carte n° 4



Carte n°5



Mesures des nitrates dans les eaux souterraines



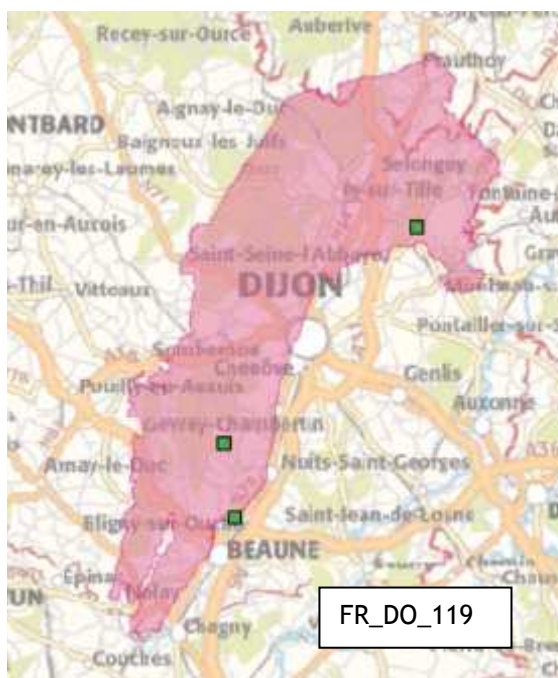
(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2008

3 Qualité des eaux souterraines

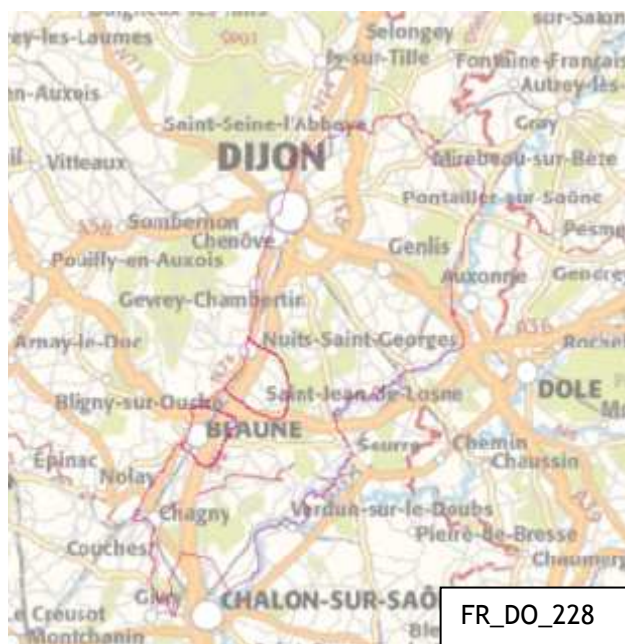
Les mesures de qualité des eaux brutes présentées ci-avant ainsi que les données du réseau ADES permettent d’obtenir des informations sur la qualité des eaux souterraines du bassin versant.

3 masses d’eau souterraines sont présentes sur le bassin versant de la Bèze :

Code masse d’eau	Nom	Objectif d’état quantitatif		Objectif d’état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Etat	Echéance			
FR_DO_119	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD (masse d’eau classée en ressource stratégique)	Bon état	2015	2015	2015	
FR_DO_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne	Bon état	2021	2021	2021	
FR_DO_523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	Bon état	2015	2015	2015	



FR_DO_119



FR_DO_228



Source : données ADES

L'analyse des eaux brutes des captages prioritaires ainsi que des données nationales du réseau ADES permet l'analyse de la qualité des eaux souterraines au regard de l'attente de la DCE (annexe V de la Directive 2000/60/CE) pour 2 des masses d'eau.

Masse d'eau FR_DO_119

On observe une grande variabilité des concentrations en nitrates de 15 mg/l à 55 mg/ depuis 1988 avec une tendance à la diminution des concentrations moyennes depuis 2006 aux alentours de 20 mg/l.

L'analyse révèle des concentrations moyennes en pesticides depuis 2006 inférieures aux limites d'atteinte du bon état.

Masse d'eau FR_DO_523

Cette masse d'eau n'alimente pas de captage sur le bassin versant mais les sources de l'Albane et Mirebeau du bassin versant voisin.

On observe des concentrations en nitrates pouvant atteindre 54 mg/l pour une moyenne depuis 1998 aux alentours de 50 mg/l.

L'analyse révèle des concentrations moyennes en pesticides depuis 1998 inférieures aux limites d'atteinte du bon état.

Résultats

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état chimique Echéance	Etat actuel et paramètre mis en cause
FR_DO_119	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD (masse d'eau classée en ressource stratégique)	2015	Bon état non atteint/ Concentration en nitrates
FR_DO_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne	2021	Absence de données
FR_DO_523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	2015	Bon état non atteint/ Concentration en nitrates

4. Qualité des eaux superficielles

4.1 Réseau de mesure

Le réseau de suivi de la qualité des eaux existant est réalisé par plusieurs maîtres d'ouvrages appliquant des fréquences de mesures différentes :

L'Agence de l'Eau RM&C et le Ministère de l'Ecologie (réseaux DCE : réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) et Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) : analyses réalisées de fréquence variable selon les éléments mesurés.

- La Bèze à Marandeuil,

Le Conseil Général de Côte d'Or : 4 campagnes de prélèvements par an

- La Bèze à Noiron-sur-Bèze,
- La Bèze à Mirebeau,
- La Bèze à Marandeuil,
- La Bèze à Saint-Léger,
- L'Abime à Bourberain,
- L'Albane à Trochères

Le Conseil Général de Côte d'Or effectue un suivi de la qualité des eaux superficielles du département depuis 1994. Les stations de mesures sont contrôlées tous les 2 ans.

4.2 Méthodologie

Les données sont interprétées à partir du référentiel SEQ-Eau version. Pour chaque station et chaque altération, la classe de qualité annuelle présentée dans les tableaux est déterminée par le résultat le plus déclassant obtenu lors des campagnes de mesures annuelles.

A chaque altération mesurée correspond plusieurs paramètres analysés.

Code Altération	Intitulé	Paramètres pris en compte	Origine	Conséquences
MOOX	Matières Organiques et Oxydables	Oxygène dissous, saturation en O ₂ , DBO ₅ , Oxydabilité au KMNO ₄ , ammonium, azote Kjeldahl	Essentiellement domestique	Désoxygénation des eaux
AZOT	Matières azotées hors nitrates	Ammonium, azote Kjeldahl, nitrites	Essentiellement domestique	Désoxygénation des eaux
NITR	Nitrates	Nitrates	Essentiellement agricole	Eutrophisation des milieux, problèmes de potabilisation

PHOS	Matières phosphorées	Phosphore total, orthophosphates	Essentiellement domestique	Eutrophisation des milieux
EPRV	Effet des proliférations Végétales	Chlorophylle a et phéopigments		Eutrophisation
MPMI	Micropolluants minéraux (mesure sur sédiments)	Arsenic, cadmium, chrome total, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc	Essentiellement urbaine et industrielle	Toxicité pour l'homme et son environnement
BACT	Micro-organismes	Escherichia coli, Streptocoques fécaux	Domestique et agricole	Problèmes sanitaire
PEST	Pesticides		Agricole et urbaine	Problèmes de potabilisation et sanitaires et toxicité pour l'homme et son environnement
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques		Urbaine, chimie	Toxicité pour l'homme et son environnement

Tableau n° 4 : Altérations étudiées sur le bassin versant

La grille d'évaluation des altérations est composée de 5 classes auxquelles on attribue un code couleur :

- **Bleu** : très bonne qualité
- **Vert** : bonne qualité
- **Jaune** : qualité moyenne
- **Orange** : Qualité médiocre
- **Rouge** : Qualité mauvaise

L'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/DCE du 23 octobre 2000) a conduit à la constitution d'un nouveau référentiel pour les eaux douces de surface permettant la définition du « bon état »

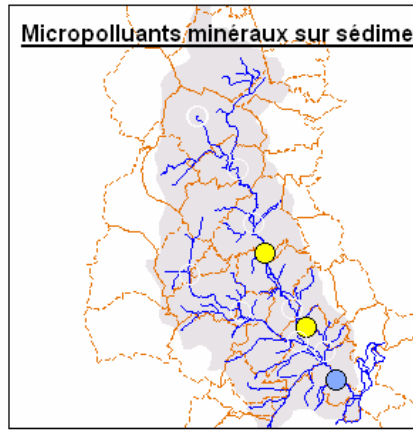
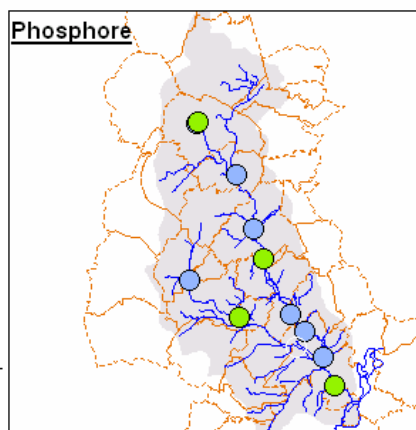
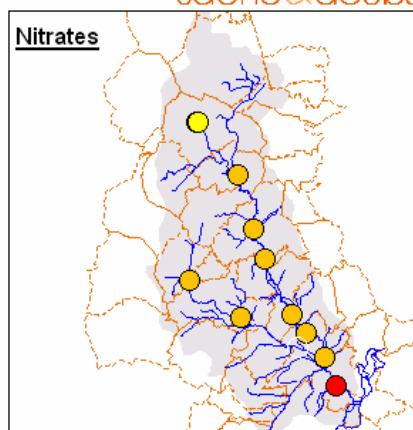
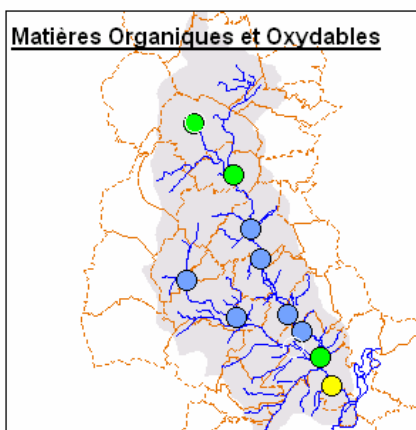
Globalement, les valeurs seuil des paramètres physico-chimique correspondant à l'atteinte du « bon état écologique » correspondent à celles de la classe de bonne qualité (code couleur vert) du SEQ-Eau V2.

Le seuil du paramètre Nitrates (50 mg/l pour une classe de qualité Bonne) correspond à la limite supérieure de la classe de qualité médiocre (code couleur orange) vis-à-vis du SEQ-Eau V2.

4.3 Historiques

Toutes les données traitées dans ce paragraphe ont pour origine le suivi mené par le Conseil Général, ainsi que quelques données ponctuelles.

Toutes les stations de mesures sont situées à l’amont des bourgs.



à l'aval de la station de mesure

Qualité des eaux- données 2005-2006

Globalement les paramètres physico-chimiques MOOX et matières azotées indiquent une bonne qualité de l’eau sur l’ensemble du bassin, excepté à l’aval, où la qualité MOX est moyenne. Le paramètre matière phosphorée indique une bonne qualité. Il faut néanmoins rappeler que les stations sont toutes situées à l’amont des communes et ne permettent pas de rendre compte d’une quelconque pollution domestique.

La qualité nitrate est médiocre sur l’ensemble des stations du bassin avec un maximum en sortie de bassin.

La qualité concernant les métaux (micropolluants minéraux chrome et nickel essentiellement) est moyenne, mais semble localisée aux secteurs d’anciennes forges, à Drambon et Marandeuil.

4.4 Campagne de mesure 2008

4.4.1 Physico-chimie

Rivière	Commune	Qualité physico-chimique par altération								
		MOOX	AZOT.	NITR.	PHOS	EPRV	MPMI	BACT.	PEST	HAP
Bèze	Noiron-sur-Bèze	Vert	Cyan	Orange	Cyan	Blanc	Vert	Jaune	Vert	Orange
	Mirebeau	Vert	Vert	Orange	Cyan	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
	Marandeuil	Vert	Cyan	Orange	Cyan	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
	Saint-Léger	Vert	Vert	Orange	Vert	Blanc	Jaune	Jaune	Vert	Jaune
Rivière	Commune	Qualité physico-chimique par altération								
		MOOX	AZOT.	NITR.	PHOS	EPRV	MPMI	BACT.	PEST	HAP
Abime	Bourberain	Vert	Vert	Orange	Jaune	Blanc	Vert	Blanc	Blanc	Jaune
Albane	Trochères	Vert	Vert	Orange	Vert	Blanc	Blanc	Blanc	Vert	Blanc

- **Matières organiques et oxydables (MOOX) :**

Les mesures démontrent une bonne qualité générale pour ce paramètre.

- **Matières azotées :**

Les mesures démontrent une bonne qualité générale pour ce paramètre.

- **Nitrates :**

Les mesures démontrent une qualité médiocre sur la totalité du bassin. Les concentrations relevées sont comprises entre 29 et 35 mg/l pour le cours de la Bèze (évolution longitudinale anarchique) et 45 mg/l pour l'Abime et l'Albane.

- **Matières phosphorées**

Les mesures démontrent une bonne qualité générale pour ce paramètre. Seul le prélèvement effectué sur le Ru de l'Abime indique une qualité moyenne. Cette situation peut être corrélée avec l'existence d'un rejet situé juste en amont de la station d'analyse, provenant de la station de Bourberain.

4.4.2 Pollutions toxiques et microbiologiques

- Pesticides**

Les mesures démontrent une bonne qualité pour ce paramètre. Ces données sont stables dans le temps, seule une mesure d'atrazine correspondant à une classe de qualité moyenne à été relevée en 2002.

- HAP**

Les mesures démontrent une qualité moyenne à médiocre pour ce paramètre, tout comme l'ensemble des bassins versants de la région.

- Micropolluants minéraux sur sédiments**

Les mesures démontrent une qualité moyenne à bonne pour ce paramètre. La station de Saint Léger présente une contamination en Arsenic et Nickel.

- Pollution bactérienne**

Les mesures montrent une qualité moyenne pour ce paramètre.

4.4.3 Biologie

- IBGN**

Une seule station à fait l'objet d'un prélèvement en 2008 : Noiron sur Bèze. La qualité de la station est bonne avec une note de 14/20. L'indice de la station du cours de l'Albane est médiocre (note de 7) tandis que celui de l'Abime est moyen (note de 9).

- Le Bèze à Noiron sur Bèze

IBGN	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
Date	/	/	08/06	12/06	25/05	22/06	20/05
Variété taxonomique	/	/	34	35	38	39	22
Classe de variété	/	/	10	10	11	11	9
GI (de 1 à 9)	/	/	8	8	7	8	6
IBGN (/ 20)	/	/	17	17	17	18	14
Classe biologique	/	/	1A-B	1A-B	1A-B	B	V

- L'Abime à Bourberain

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
Date	/	/	08/06	12/06	25/05	22/06	20/05
Variété taxonomique	/	/	19	38	34	24	16
Classe de variété	/	/	6	11	10	7	5
GI (de 1 à 9)	/	/	3	5	6	3	5
IBGN (/ 20)	/	/	8	15	15	9	9
Classe biologique	/	/	3-O	1B-V	1B-V	I	I

- L’Albane à Trochères

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
Date	28/08	30/06	09/06	12/06	26/05	22/06	21/05
Variété taxonomique	15	26	30	28	33	13	19
Classe de variété	5	8	9	8	10	5	6
GI (de 1 à 9)	2	5	5	5	5	2	2
IBGN (/ 20)	6	12	13	12	14	6	7
Classe biologique	3-O	2-J	1B-V	2-J	1B-V	O	O

- IBD

La station située sur le cours de la Bèze à Noiron présente des résultats de qualité très bonne (note de 18/20).

IBD	2006	2008
Date	12/06	20/05
Variété taxonomique	52	38
Indice de Shannon	4,58	3,92
IBD (/20)	14,2	18,2
Classe biologique	V	B

- Ressources piscicoles

Cette partie sera complétée suite aux données recueillies dans le cadre de l’étude complémentaire « restauration physique des milieux aquatiques et gestion du risque inondation » actuellement en cours de réalisation.

Le document principal qui a permis d’établir un état des lieux sérieux et complet du peuplement piscicole et des pressions qui existent sur la Bèze, l’Albane et leurs principaux affluents est le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), qui date de 1998, et qui a été fourni par la Fédération de Pêche de Côte d’Or.

Malgré l’ancienneté de ce Plan, les remarques qui y sont faites sont quasi toutes encore valables puisqu’aucun des aménagements proposés n’a été effectué. Les chiffres concernant les populations ont sûrement changés, et il serait bon de les actualiser, mais la représentation du peuplement, reste sans aucun doute la même.

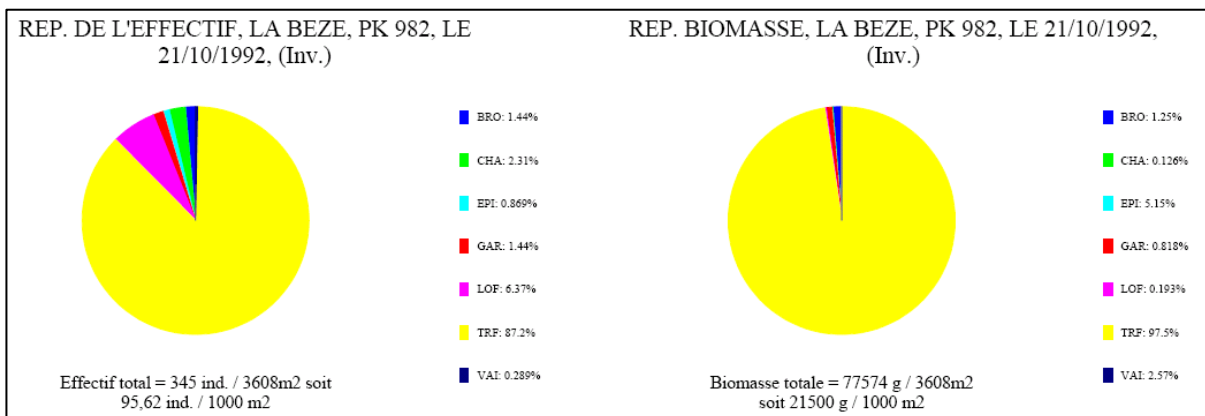
➔ La Bèze

De la source à Marandeuil

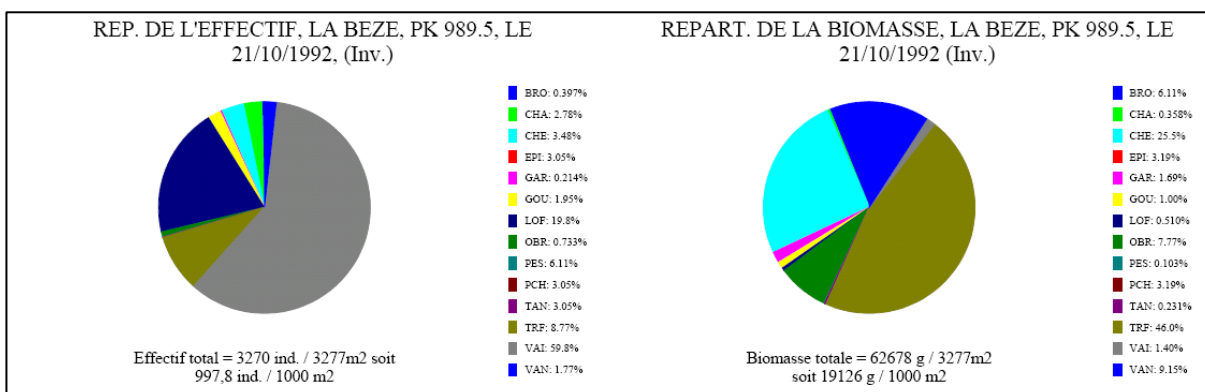
Le contexte piscicole de la résurgence de la Bèze jusqu’à Marandeuil est un contexte salmonicole perturbé, avec comme espèce repère la Truite. Seule la reproduction semble être perturbée (parmi les trois critères croissance, éclosion, reproduction). Le Chiron semble être le cours d’eau le plus perturbé. Le Plan note un

déficit important sur le Chiron et le Pannecul, la capacité biogénique étant très faible au vu de la situation actuelle.

Les effectifs de la zone de la résurgence sont pour 87% représentés par le Chabot et pour 13% représentés par la Truite Fario, cette dernière représentant 88% de la biomasse (pêche d’Août 1997). Les effectifs présents à l’aval sont représentés par les deux figures suivantes.



Effectifs présents à l’amont de la confluence Bèze-Pannecul



Effecti

fs présents entre Bézouotte et Charmes

A noter que des pêches effectuées par le CSP datent de 1995, pour les mêmes périodes de l’année. La pêche la plus en aval (PK 989,5, soit à Bézouotte sur la figure 9) montre une représentativité de la Truite plus pessimiste avec seulement 2%, au lieu des 8,77% relevés en 92. Parallèlement, la biomasse passe de 46% à 17%. L’Epinoche n’est quasi plus représentée, le Gardon passe lui à 4%, et 10% en biomasse (au lieu de 0,21% en effectif et 1,69% en biomasse). La Loche Franche est également plus présente. On observe par contre une baisse des Perches Soleil de 6,11% à quasi aucune représentativité, de même pour les poissons chats, et la Vairon passe de 60% à 50%, mais sa biomasse augmente de 1,40% à 4%.

La pêche effectuée au point PK 982, soit à Noiron-sur-Bèze, montre moins de changements, avec, la encore une baisse des effectifs en truite (83% au lieu de 87%), en faveur de la Loche Franche (13% au lieu de 6,37%). La tendance s’inverse quand on parle de biomasse puisque la Truite représente la totalité de la biomasse (97,5% en 92).

Des repeuplements ont été notés en 1988 et 1993 entre les sources et le Pannecul.

Les facteurs les plus dégradants qui sont recensés dans le Plan sont les suivants :

- Barrage E.D.F de la Bèze : il perturbe la fonction de reproduction
- La STEU de Mirebeau et les rejets sauvages : la situation de la STEU de Mirebeau s'étant largement améliorée (pour le traitement des effluents) ou étant en train de s'améliorer (pour les réseaux), la remarque du Plan doit être largement nuancée. Mais les rejets sauvages sont par contre toujours d'actualités. Ces dysfonctionnements impactent les trois fonctions de reproduction, d'éclosion et de croissance.
- Sur le Chiron et le Pannecul, doivent être pris en compte les travaux d'aménagement hydrauliques (curages ou recalibrages) qui déplacent ou perturbent les trois fonctions.
- Sur ces deux affluents viennent ensuite les cultures drainées, avec apports en fertilisants et une eutrophisation marquée dès les sources du Chiron, qui, elles aussi, perturbent ou décalent les trois fonctions.
- La présence de l'élevage perturbe la fonction de croissance sur les affluents.
- Enfin, l'Etang de Bessey, placé sur le Chiron, perturbe les trois fonctions.

Les solutions avancées par le plan se résument en une amélioration de la qualité de l'eau et des habitats, accompagnées par des mesures agri-environnementales.

La gestion conseillée par le Plan est une gestion patrimoniale.

A l'aval de Marandeuil

Le contexte de la Bèze, à l'aval de Marandeuil est un contexte Cyprinicole conforme, avec comme espèce repère le Brochet.

La fonction de reproduction semble néanmoins perturbée.

La mauvaise gestion des vannages et les pollutions ponctuelles semblent être les principales perturbations subies par ce secteur.

représentativité des espèces présentes sur la Bèze à l'aval de Marandeuil

ENTITE - PK	CODE ESPECE	CLASSE D'ABONDANCE
- La Beze U11150 997.5 1988	ABL	3
	BAF	4
	BRE	4
	BRO	3
	CCO	3
	CHE	5
	EPI	P
	EPT	P
	GAR	5
	GOU	3
	HOT	3
	PER	2
	PES	2
	PCH	4
	TAN	3
ECR	P	

Légende : niveau de présence lors de la pêche effectuée

- 1 : très faible
- 2 : faible
- 3 : moyenne
- 4 : forte
- 5 : très forte
- P : indique simplement la présence de l'espèce, pas de notion d'abondance

Des pratiques de repeuplement ont été effectuées par la Gaule de Vonges, en 1986, 87 et 88 pour le Brochet et la Perche, d'autres sont effectuées depuis par l'AAPPMA locale.

Les facteurs dégradant sont les suivants :

- Les vannages sur la Bèze perturbent la reproduction et l'éclosion.
- La poudrerie de Vonges, par ses rejets, perturbe la croissance.

Les solutions apportées par le Plan portent sur une meilleure gestion des vannages, la favorisation des zones d'expansion de crues, et l'amélioration du traitement des effluents de la poudrerie.

La gestion patrimoniale est retenue pour ce tronçon, si les conditions ci-dessus sont respectées.

Le Plan note également la vulnérabilité du secteur en raison de son fort potentiel agricole.

➔ *L'Albane*

Le PDPG traduit un contexte Cyprinicole dégradé pour l'Albane, avec comme espèce repère le Brochet.

La fonction de reproduction ainsi que l'éclosion sont dégradées alors que la croissance est perturbée. Ceci est principalement du à l'activité agricole intense présente sur tout le lit majeur du cours d'eau, aux importants travaux de curage et recalibrages, ainsi qu'aux étiages sévères.

L'espèce repère est d'ailleurs très peu présente sur le secteur.

Les espèces rencontrées sont les suivantes :

- La Loche Franche
- L’Epinoche
- La Tanche
- Le Gardon
- Le Vairon
- La Perche fluviale

Toutes ces espèces sont connues pour être très peu sensibles aux pollutions.

Ponctuellement, des truites surdensitaires sont introduites par l’AAPPMA locale, ou encore des Gardons, comme cela fut le cas en 1988 et 1992.

Les facteurs dégradant recensés par le Plan sont les suivants :

- Sur l’Albane ainsi que tous ses affluents, les travaux de recalibrages et curage ont fortement dégradés les trois fonctions avec un déplacement des fonctions de reproduction et d’éclosion et une perturbation de la croissance.
- Les cultures, drainées, fertilisées et irriguées ont déplacé toutes les fonctions.
- Le pompage d’eau potable sur l’Albane perturbe la croissance.

Le Plan note un contexte difficilement réversible par les dégradations majeures subies. L’amélioration écologique des cours d’eau semble être la première étape indispensable avant tout travaux de restauration des habitats.

4.5 Synthèse par masse d’eau

4.5.1 Etat des lieux :

Quatre masses d’eau sont présentes sur le bassin versant de la Bèze : la Bèze, l’Albane, le Chiron et le Pennecul.

Les objectifs assignés à ces masses d’eau sont :

Code masse d’eau	Nom	Objectif d’état écologique		Objectif d’état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Etat	Echéance			
FRDR10471	Pannecul	Bon état	2021	2015	2021	Morphologie, pesticides
FRDR11087	Le Chiron	Bon état	2015	2015	2015	

FRDR11667	Albane	Bon état	2021	2015	2021	Morphologie, pesticides
FRDR654	La Bèze	Bon état	2015	2027	2027	Substance prioritaires (HAP)

Présentation des masses d'eau du bassin versant

4.5.2 Résultats selon le référentiel SEQ 2 :

- Masse d'eau Bèze (FRDR 654): 4 stations de mesure

Altération		MOOX	Azote	Nitrates	Phosphore	Pesticides	HAP	EPVR	Métaux	Bactéries	IBGN	IBD
Classe de qualité	2006	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange	Blanc	Cyan	Orange	Jaune	Cyan
	2008	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange	Cyan	Jaune	Jaune	Vert	Cyan

Selon le référentiel SEQ Eau V2, la masse d'eau Bèze présente des altérations en termes de concentration en nitrates, HAP, métaux et bactéries. On ne constate pas d'évolution significative des données depuis 2006 sinon une dégradation pour le paramètre métaux.

- Masse d'eau Albane (FRDR11667) : 1 station de mesure

Altération		MOOX	Azote	Nitrates	Phosphore	Pesticides	HAP	EPVR	Métaux	Bactéries	IBGN
Classe de qualité	2006	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Orange
	2008	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Orange

Selon le référentiel SEQ Eau V2, la masse d'eau Albane présente des altérations en termes de concentration en nitrates et IBGN. On ne constate pas d'évolution significative des données depuis 2006.

Une seule station de mesure existe sur la masse d'eau et l'ensemble des altérations n'est pas mesurées, ce qui ne permet pas une évaluation et un suivi optimal de la masse d'eau.

▪ **Masse d'eau Chiron (FRDR11087) : 1 point de mesure**

Altération		MOOX	Azote	Nitrates	Phosphore	Pesticides	HAP	EPVR	Métaux	Bactéries	IBGN
Classe de qualité	2006										
	2008										

Selon le référentiel SEQ Eau V2, la masse d'eau Chiron présente des altérations multiples en termes de concentration en nitrates, phosphore, HAP et IBGN. Une seule station de mesure existe sur la masse d'eau. Cette station est située sur un affluent du Chiron et est influencée par le rejet de la station d'épuration de Bourberain. L'évaluation et le suivi optimal de la masse d'eau est donc impossible.

On constate toutefois une amélioration globale des paramètres étudiés.

▪ **Masse d'eau Pannecul (FRDR10471) : aucun point de mesure**

Il n'existe à ce jour aucune donnée permettant d'évaluer la qualité de cette masse d'eau.

4.5.3 Résultats selon la guide technique DCE: paramètres pouvant limiter l'atteinte du bon état écologique.

Les résultats d'analyses menées par le Conseil Général de Côte d'Or ont fait l'objet d'un traitement selon le référentiel DCE afin de déterminer les altérations pouvant être un obstacle à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. L'état écologique des masses d'eau ne peut être déterminé à partir des mesures présentées ici en raison de l'absence de nombreux paramètres (qualité hydromorphologique, indice poisson...)

▪ **Masse d'eau Bèze (FRDR 654):**

Altération	DBO5	NH4+	NO2-	NO3-	PO43-	P Total	IBGN	IBD
Classe d'état	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Bon	Très Bon	Médiocre	Très Bon	Très bon

▪ **Masse d'eau Albane (FRDR11667) :**

Altération	DBO5	NH4+	NO2-	NO3-	PO43-	P Total	IBGN	IBD
Classe d'état	Très Bon	Moyen	Très Bon	Bon	Très Bon	Moyen	Médiocre	

▪ **Masse d'eau Chiron (FRDR11087) :**

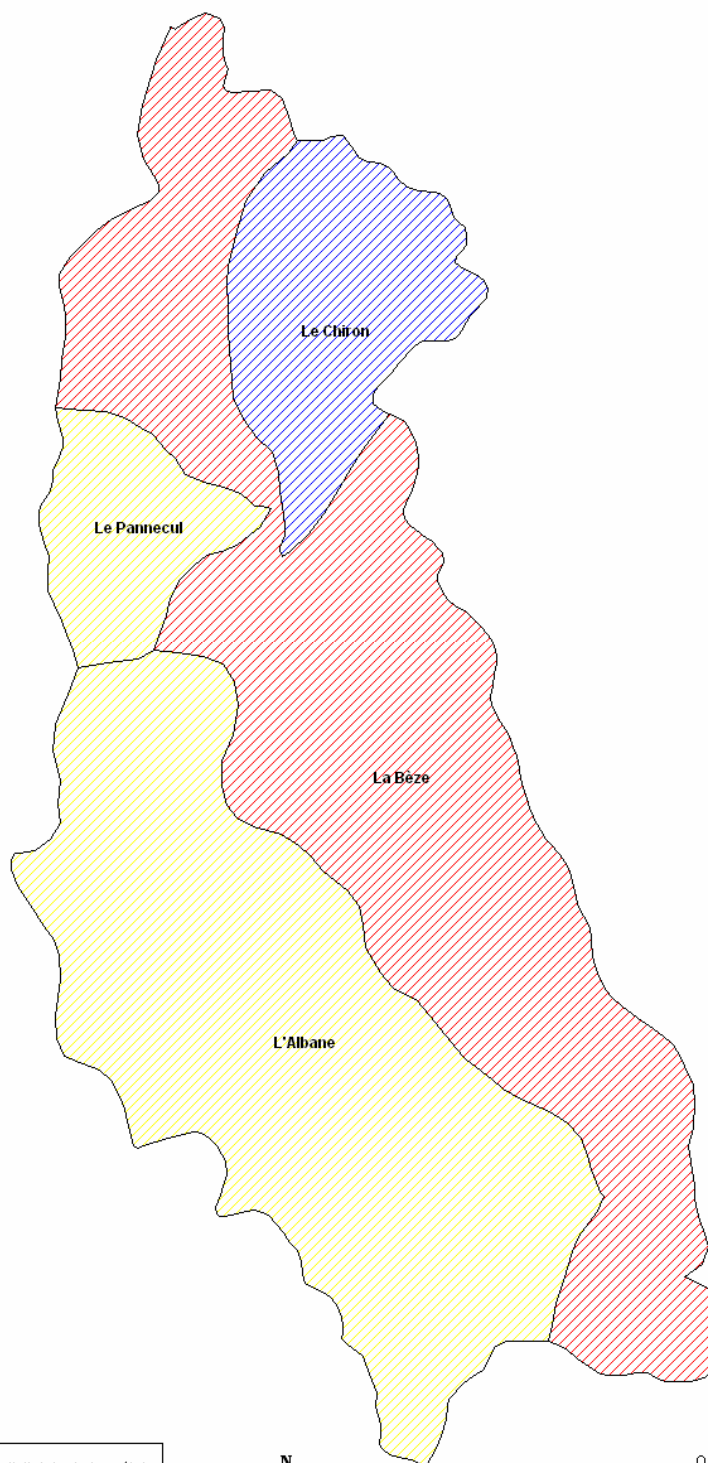
Altération	DBO5	NH4+	NO2-	NO3-	PO43-	P Total	IBGN	IBD
Classe d'état	Très Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	

Les altérations étudiées permettent de conclure à la non atteinte du bon état écologique des masses d'eau Bèze, Albane et Chiron.

Carte n° 6



Masses d'eau du bassin de la Bèze Albane



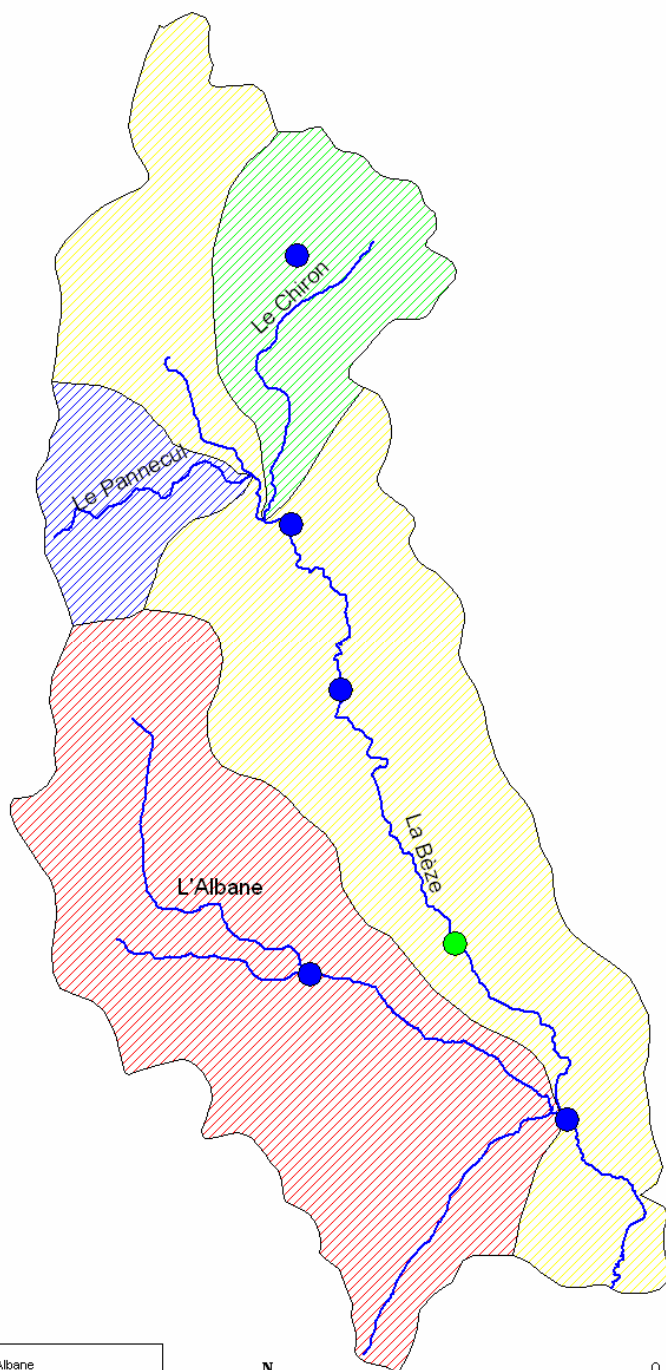
Echéances d'atteinte du bon état	
	2 015
	2 021
	2 027

(c) IGN - BD CARTO - Sources: données Agence de l'Eau RM&C- EPTB Saône Doubs, 2009

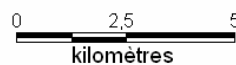
Carte n°7



Réseau de mesures du bassin Bèze Albane

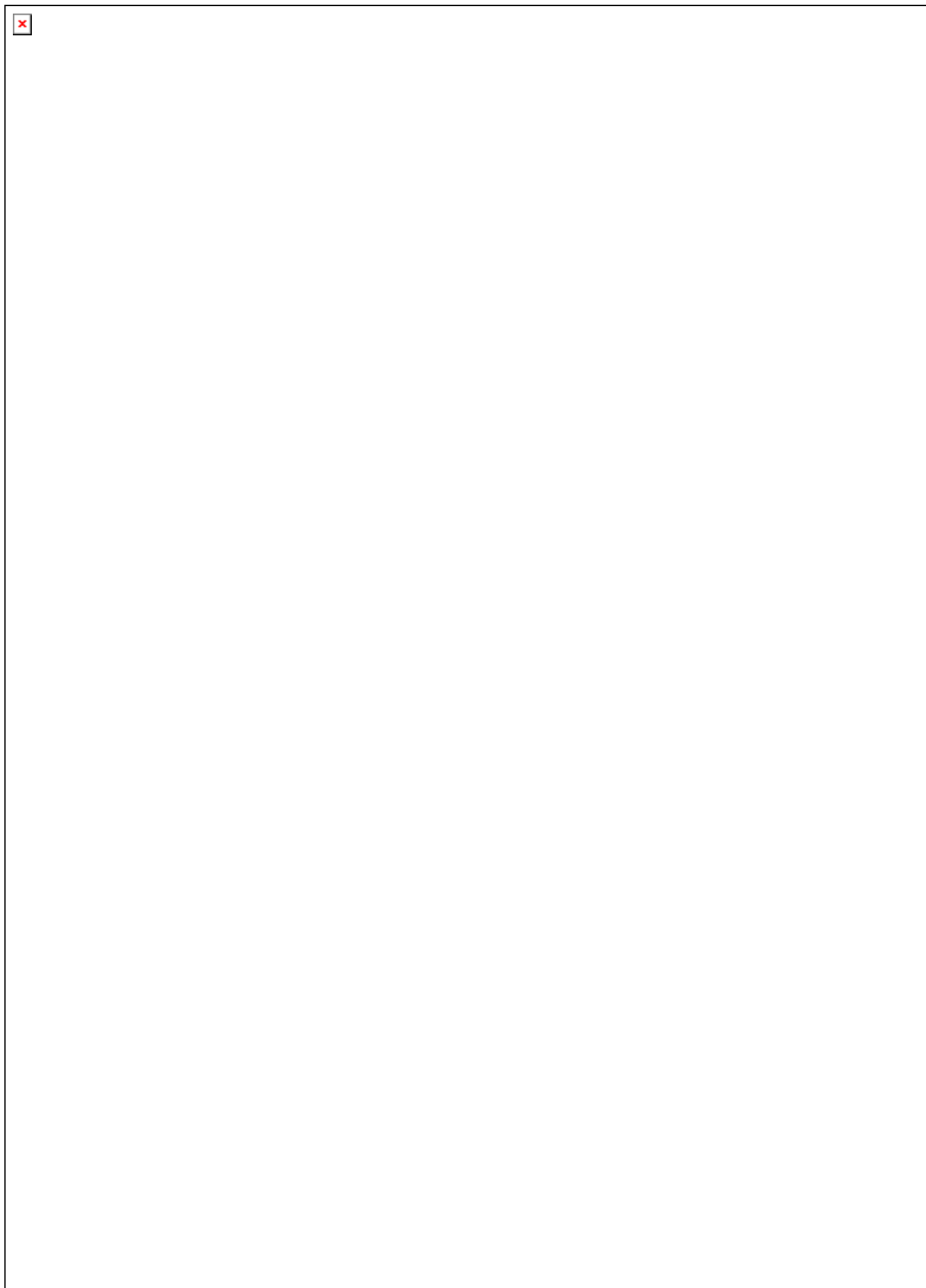


	L'Albane
	Le Chiron
	Le Pannecul
	Bèze
Origine des données	
	Conseil Général de Côte d'Or
	DCE - Conseil Général



(c) IGN - BD CARTO - Sources: données Conseil Général de Côte d'Or - DIREN - EPTB Saône Doubs, 2009

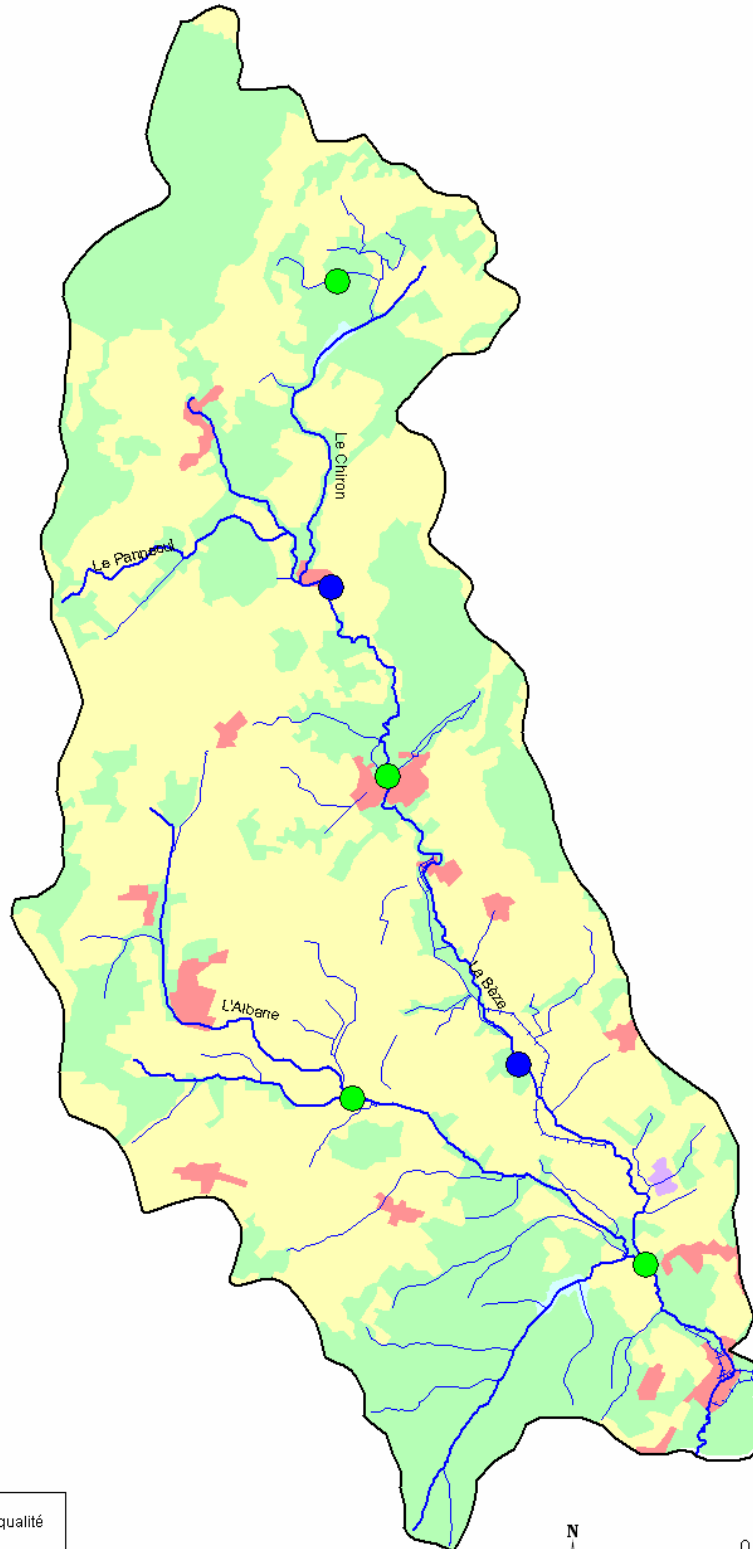
Carte n° 8



Carte n°9



Mesures des matières azotées



Classes de qualité

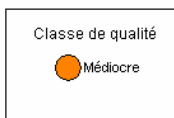
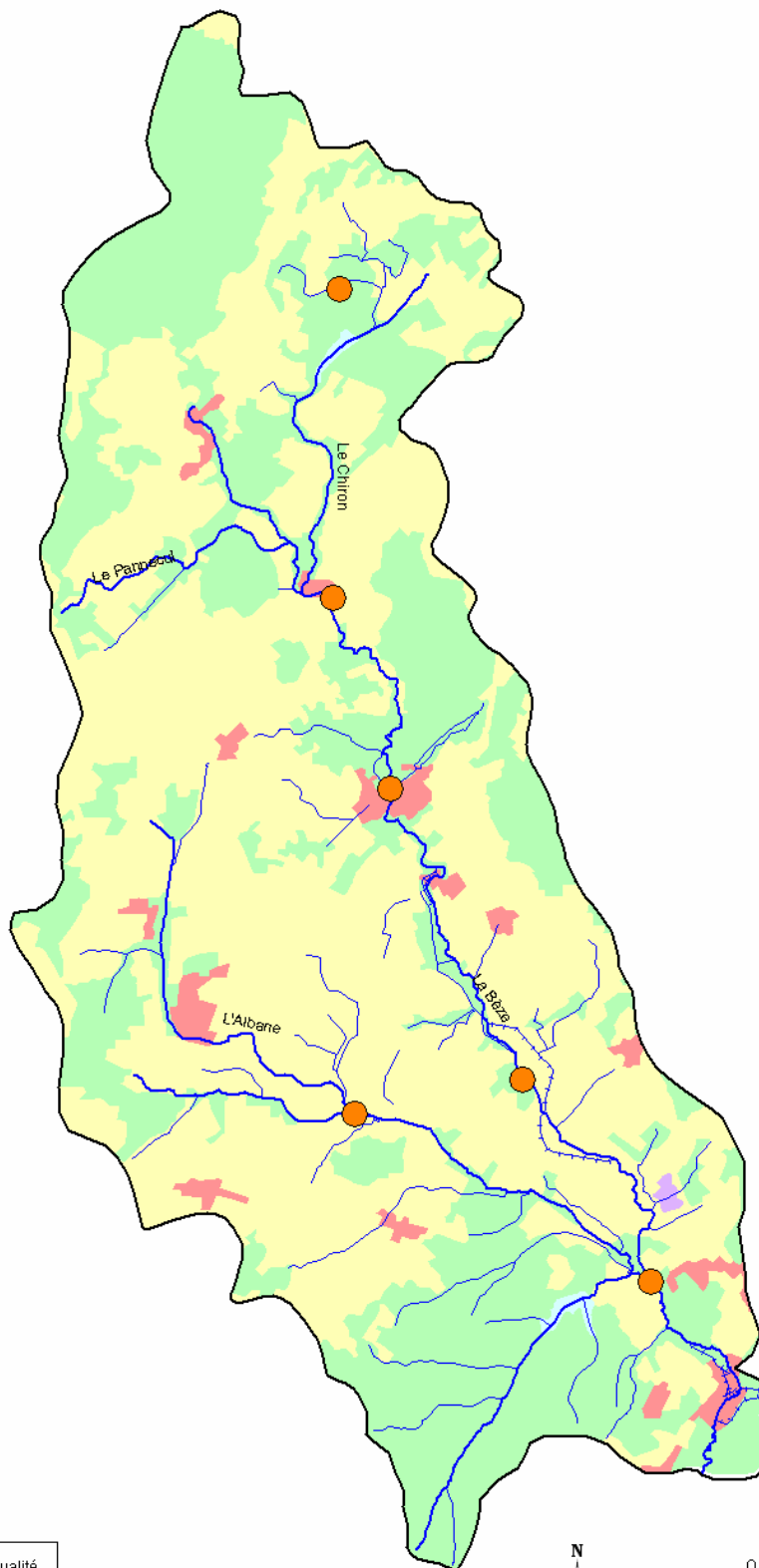
- Très bonne
- Bonne

(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 10



Mesures des nitrates

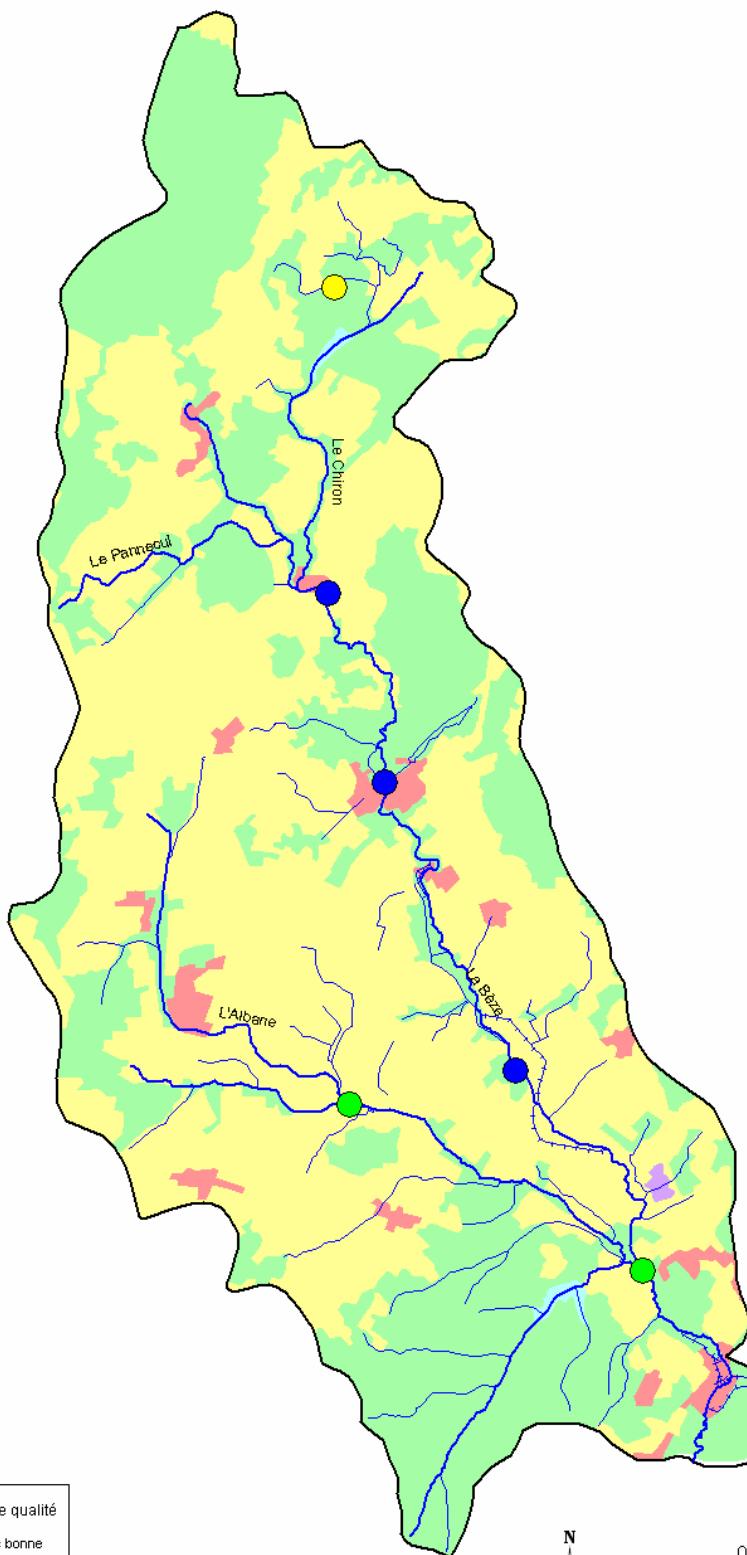


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 11



Mesures des matières phosphorées

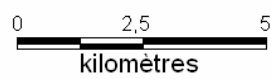
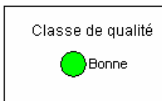
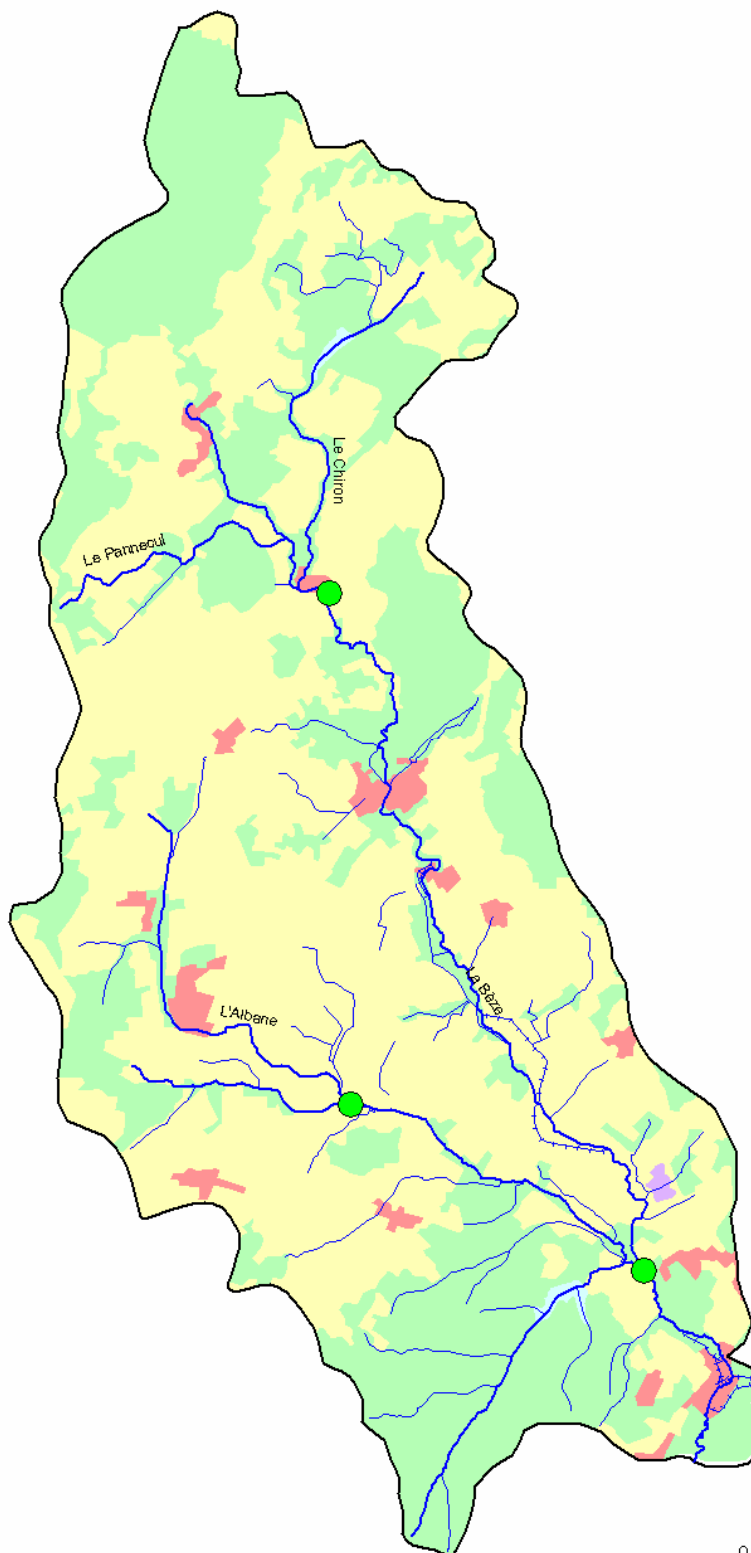


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 12



Mesures des pesticides

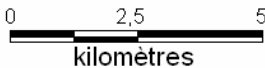
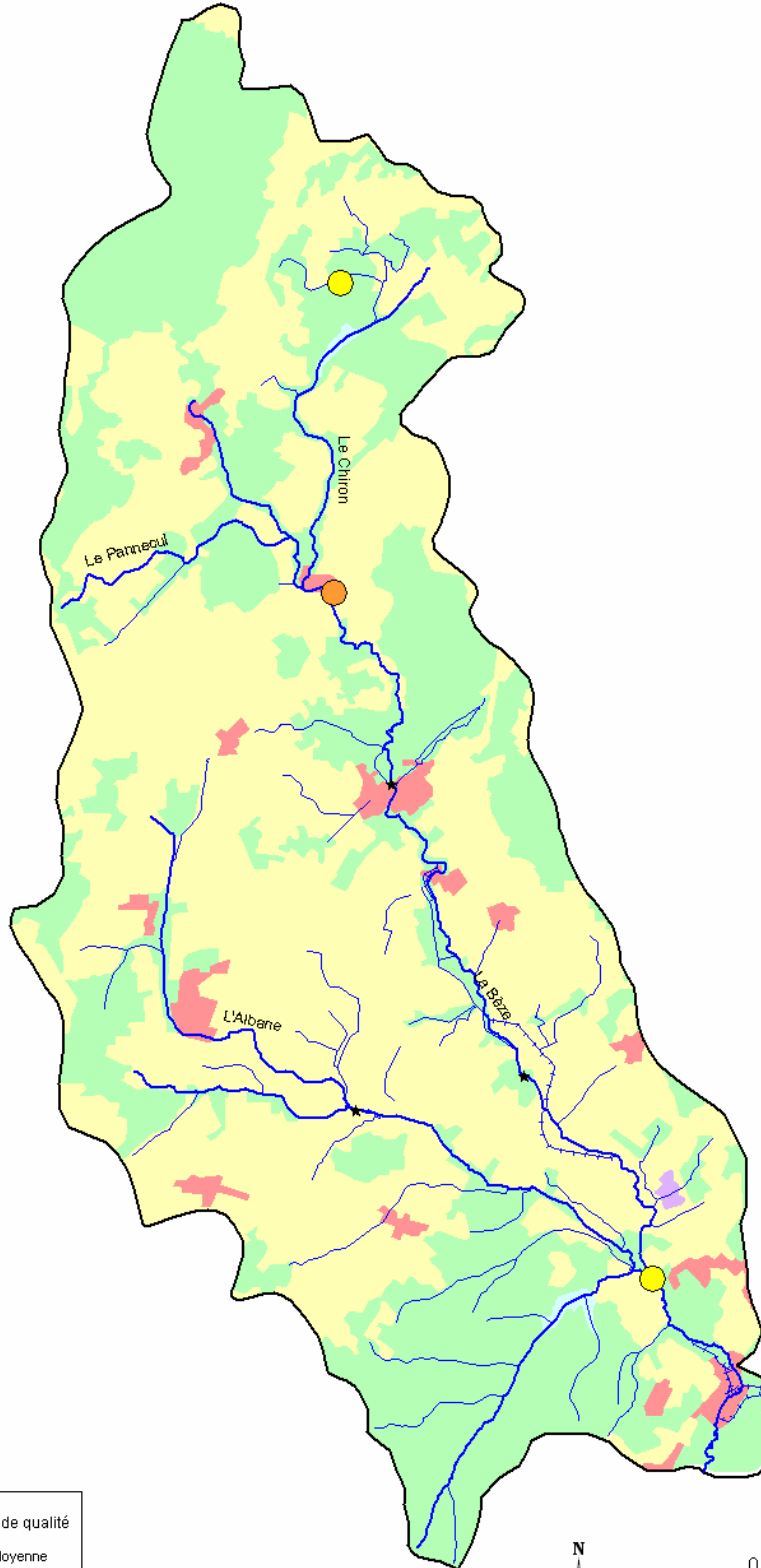


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 13



Mesures des HAP

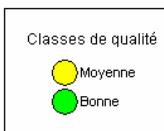
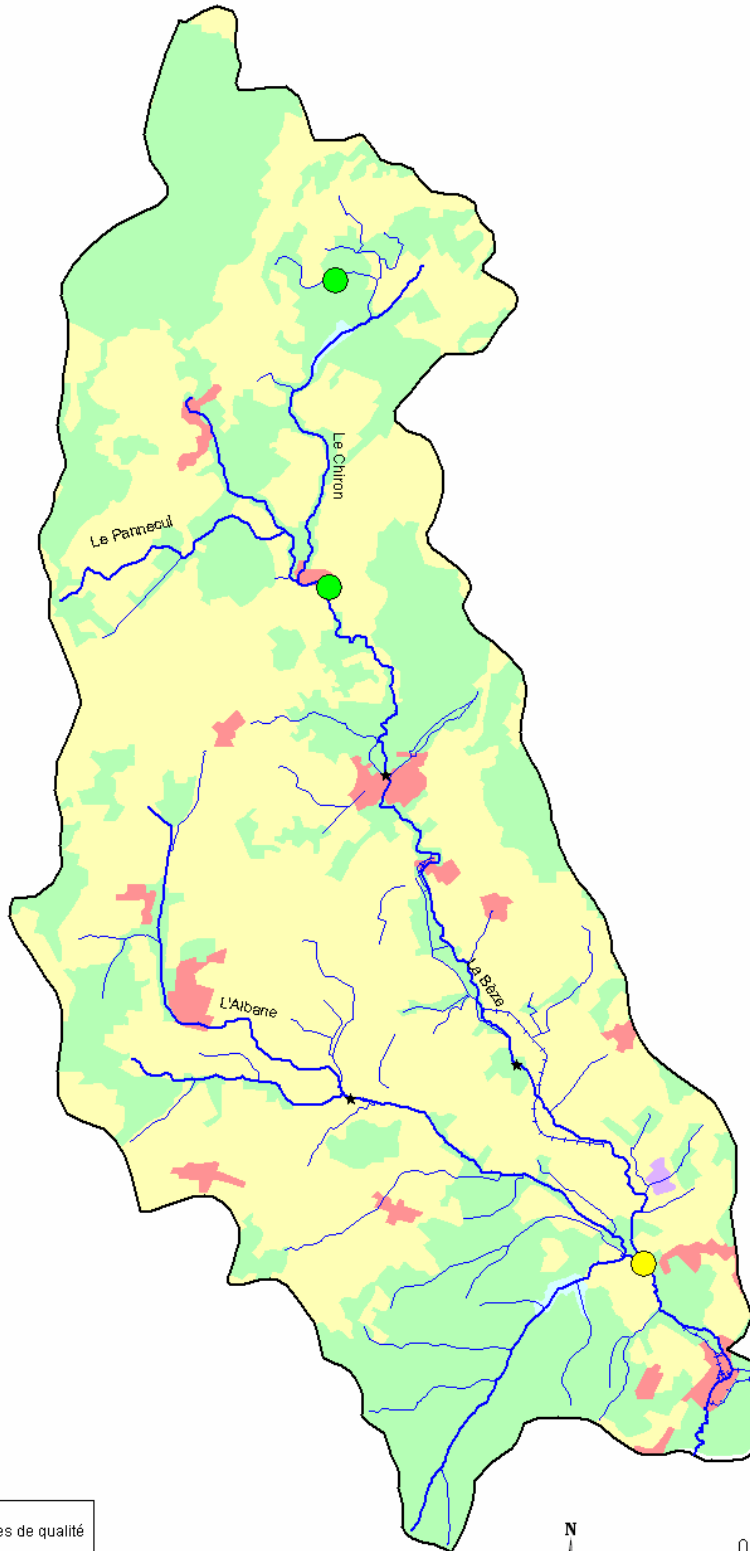


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 14



Mesures des micropolluants minéraux

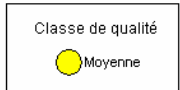
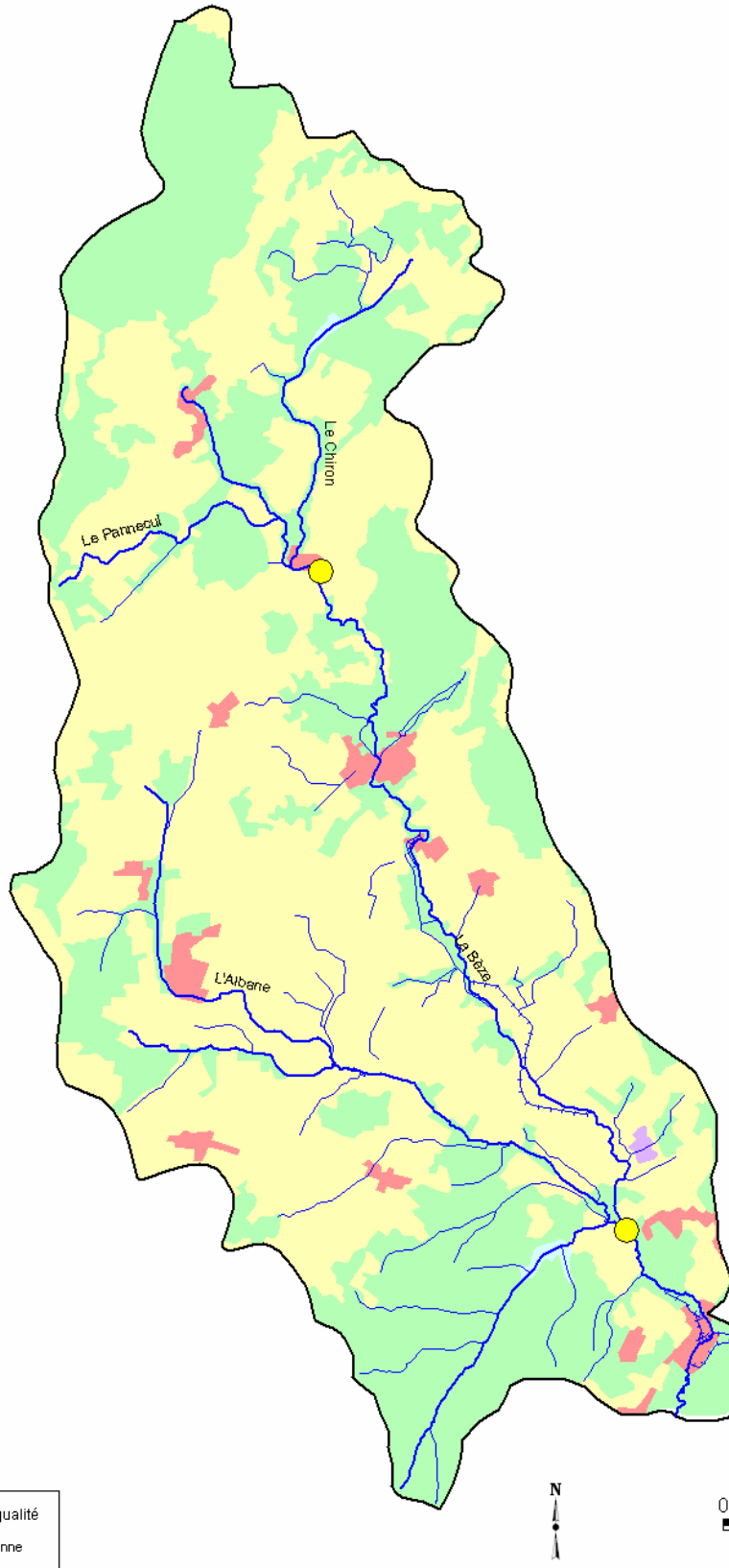


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 15



Mesures des pollutions bactériennes

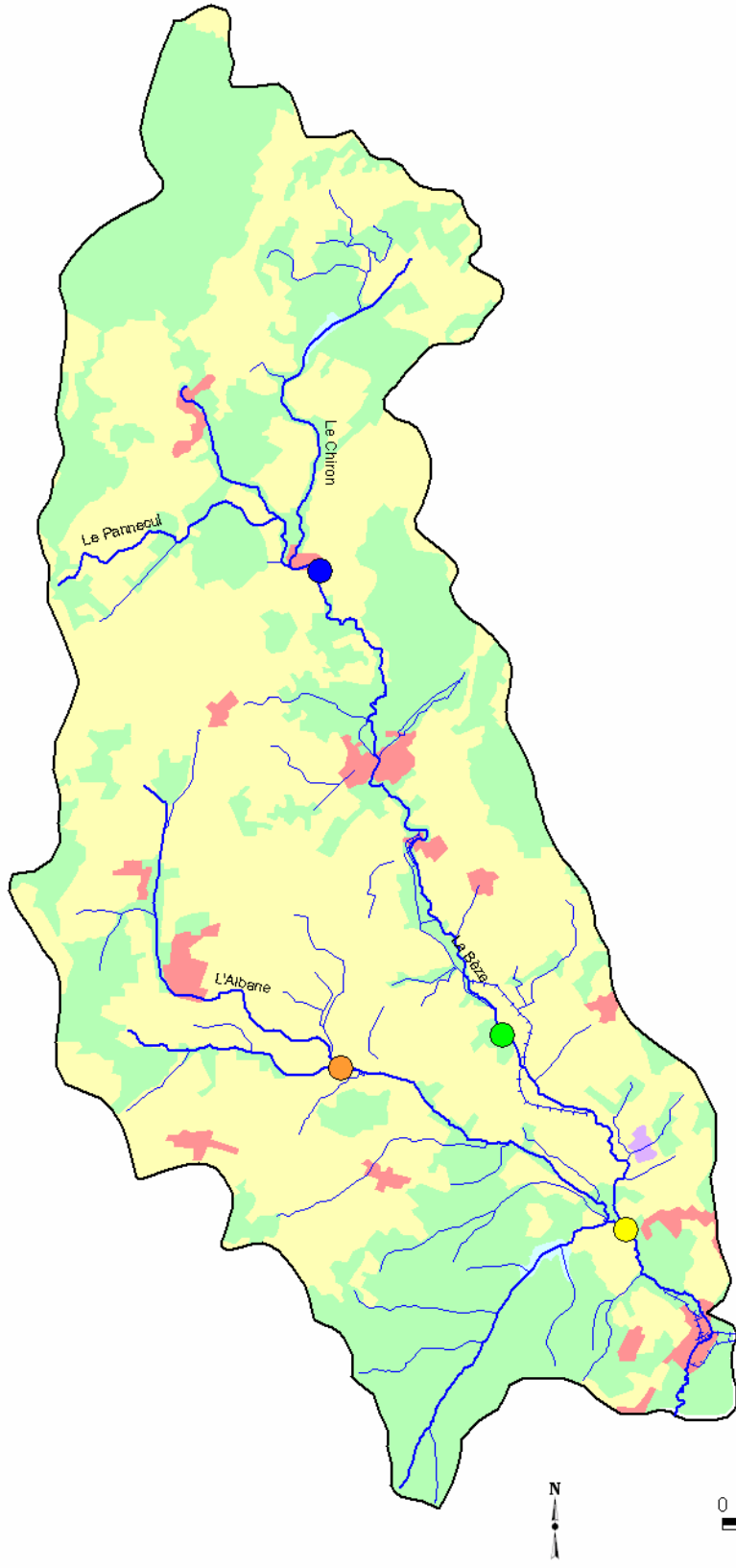


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

Carte n° 16



Mesure de la qualité biologique
IBGN

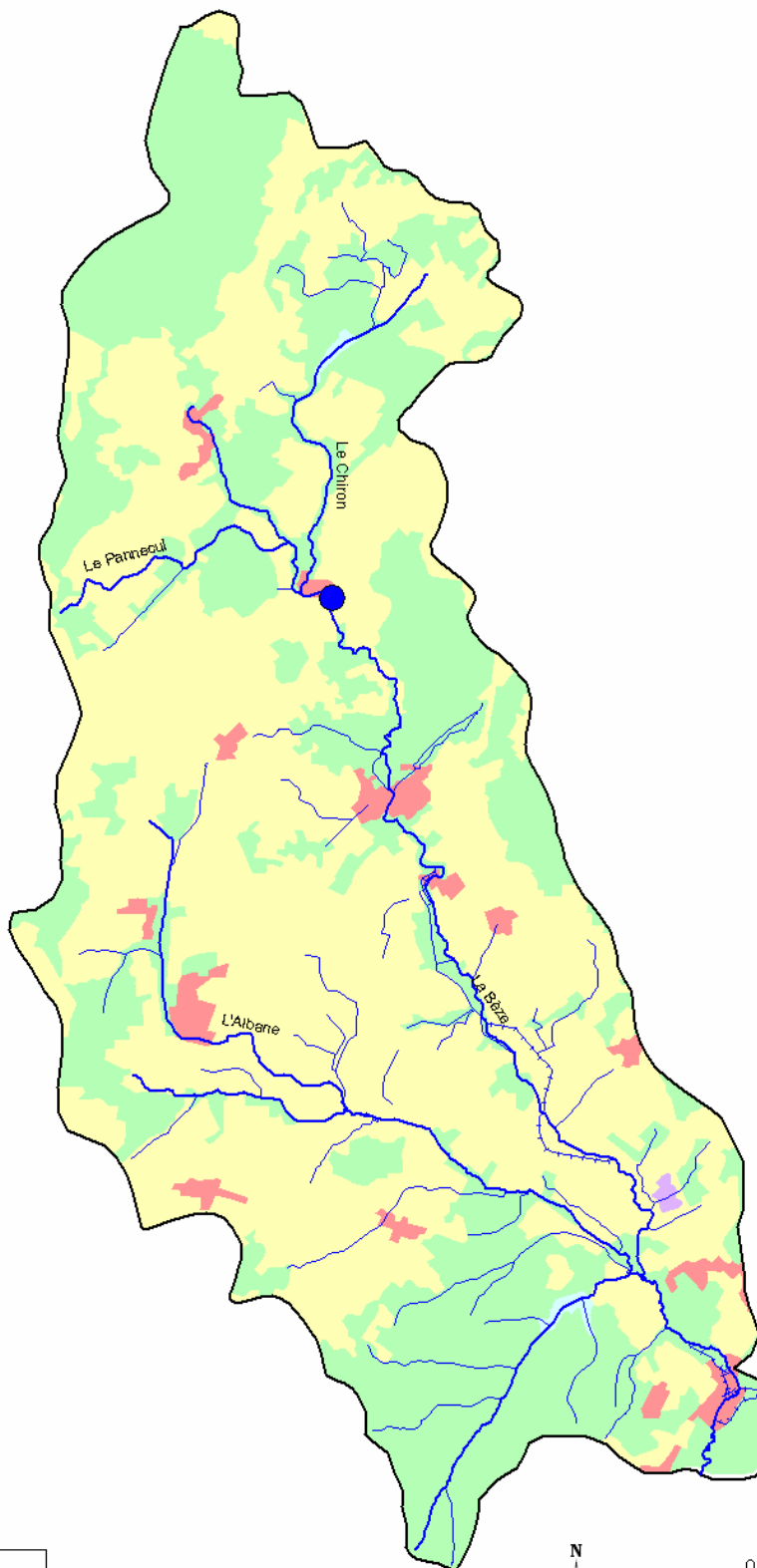


(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

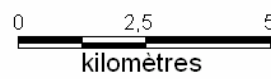
Carte n° 17



Mesure de la qualité biologique
IBD



Classe de qualité
● Très bonne



(c) IGN - BD CARTO - Sources: DIREN Bourgogne - Conseil Général de Côte d'Or - EPTB Saône Doubs, 2009

5. Pressions exercées sur la qualité de l'eau

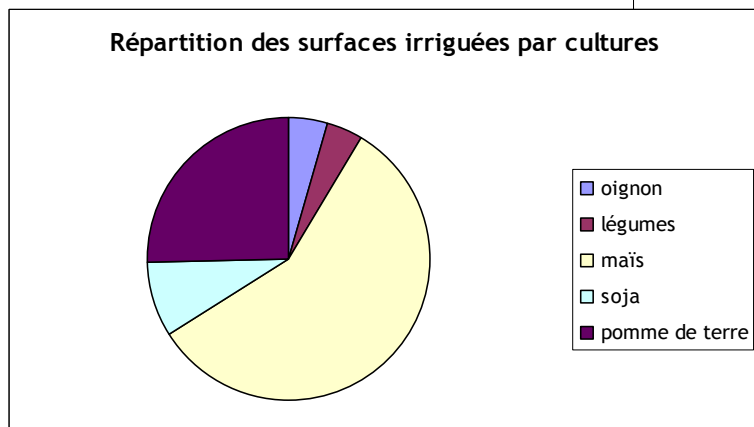
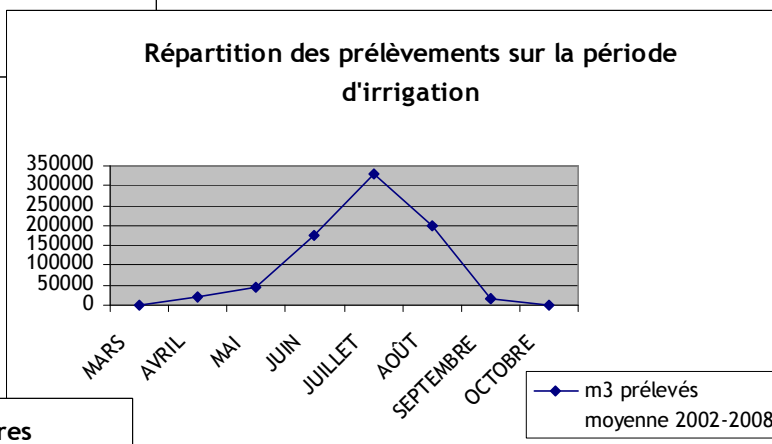
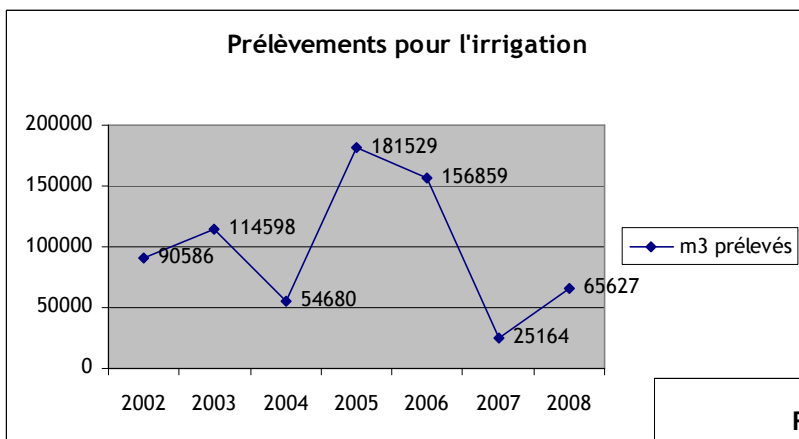
5.1 Agriculture

L'agriculture représente l'activité économique principale du bassin versant. Les grandes cultures intensives ont souvent remplacé des prairies de bord de cours d'eau qui étaient pâturées ou fauchées historiquement, ou même des bois, comme à l'amont de Mirebeau. Seules 9 installations d'élevage classées en ICPE subsistent sur le bassin.

Les cultures sont désormais drainées. 4 ou 5 agriculteurs irriguent leurs cultures. Un plan d'eau à la source de l'Albane sert d'ailleurs à cet usage. Quelques prélèvements sont également effectués sur la Bèze ou sur le Pannecul.

5.1.1 Irrigation

Selon les chiffres de la MISE, la consommation moyenne annuelle à usage d'irrigation sur le bassin versant est de 98 500 m³ en moyenne annuelle. La quasi-totalité de ce débit est utilisé de Mai à Septembre, soit sur 5 mois, avec des maximums souvent observés en juin et juillet. Ces prélèvements représenteraient environ 17% des prélèvements totaux du bassin. L'impact de ces prélèvements est jugé négligeable au vu de l'absence de modification d'écoulement de cours d'eau.



Les cultures irriguées sont principalement des cultures de maïs et pomme de terre.

5.1.2 Pollutions diffuses

Le principal problème causé par les activités agricoles reste la pollution diffuse par les nitrates. Cette problématique a des sérieuses répercussions au niveau des captages d'eau potable, puisque la potabilité de l'eau distribuée, nous l'avons vu précédemment, est remise en cause.

La totalité du bassin de la Bèze-Albane est comprise en zone vulnérable pour les nitrates. Ce classement vise à protéger les milieux, en l'occurrence la nappe d'accompagnement de la Saône contre la contamination par les nitrates.

L'application en droit français traduit une partie des prescriptions de la directive européenne sur les pollutions azotées d'origine agricole. Le 4^{ème} programme d'action de cette directive entre en vigueur dès la campagne 2009/2010.

La pollution par des phytosanitaires n'a pas été démontrée, mais sur ce paramètre, les analyses sont souvent effectuées très ponctuellement. Ce type de pollution étant également souvent ponctuelle, il est difficile de la mettre en évidence. Néanmoins, des actions sont actuellement engagées par la DDAF dans le sens de la réduction des apports en phytosanitaire, notamment aux abords des cours d'eau sur les pâturages. Néanmoins, l'étendue de ces actions n'est pas connue.

Depuis la mise en place des bandes enherbées, on peut remarquer des améliorations quant à la qualité de l'eau et quant à la colonisation des berges par de jeunes pousses, qui tendent à faire réapparaître une ripisylve sur les berges des cours d'eau.

Carte n° 18



5.2 Assainissement

Au total, **23 communes gèrent l'assainissement par l'intermédiaire d'une intercommunalité, représentant 56% de l'ensemble des communes.** Les autres gèrent les installations de traitement, quand elles en ont, par leur propre moyen.

A l'instar de la gestion de l'eau potable, les rejets des communes dont le bourg est situé hors bassin versant se font sur le réseau hydrographique extérieur au bassin. Et là encore, Lamarche-sur-Saône, Pontailler-sur-Saône et Vonges se tournent sur la Saône, qui constitue alors le milieu récepteur aux rejets, Vonges étant raccordée à une des stations de traitement de Pontailler-sur-Saône.

16 communes ne possèdent pas d'installations de traitement collectif à l'heure actuelle, soit 43% des communes. Si on ne considère que les communes ayant un rejet sur le bassin, 13 communes possèdent une station de traitement des eaux usées, soit 66% des communes concernées, ce qui représente un très bon recouvrement au vu de la ruralité du bassin (seules 2 communes de plus de 1000 habitants sur les communes concernées).

Pour les autres communes, à l'exception de Bèze, à priori, l'assainissement individuel semble convenir, soit parce que les études de zonages ont été faites, soit parce que les communes concernées ne dépassent pas 150 habitants.

Les rejets effectués se font pour quatre communes seulement directement dans la Bèze et l'Albane : pour les deux plus grosses installations de Mirebeau-sur-Bèze et Belleneuve ainsi que pour Magny-Saint-Médard et Bézouotte. Les autres rejets s'effectuent dans des fossés ou ruisseaux rejoignant les deux rivières principales. Le Taniot et le ruisseau de Magny sont concernés par les rejets respectifs de Tanay et de Trochères sur l'Albane.

A noter également que **la moitié des installations sont très récentes**, dont les deux plus importantes, qui traitent l'azote et le phosphore, conformément à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Pour cette raison, aucun dysfonctionnement notable n'altérant la qualité des rejets n'a été relevé par les institutions de surveillance.

L'avancement des études de zonages d'assainissement ou de schémas directeurs d'assainissement est bon, avec 71% de schémas directeurs et 65% de zonages réalisés ou en cours sur les communes effectuant leur rejet sur le bassin.

5.2.1 Communes raccordées

25 communes sont raccordées à une unité de traitement collectif, soit 60% des 41 communes concernées par le contrat de rivière pour 84% de la population totale.

Depuis 2007, 2 des 3 projets de création de station ont vu le jour sur les communes de Viévigne et Chazeuil. Le projet de station sur la commune de Bèze reste à concrétiser.

Communes	Population (recensement 1999)
Arc sur Tille	2232
Arceau	569
Beaumont sur Vingeanne	163
Beire le Chatel	620
Belleneuve	1398
Bèze	632
Bézouotte	214
Binges	581
Blagny sur Vingeanne	109
Bourberain	278
Chambeire	233
Charmes	108
Chazeuil	201
Cheuge	115
Cirey les Pontailler	115
Cuiserey	85
Dampierre et Flee	102
Drambon	139
Etevaux	259
Fontenelle	104

Lamarche sur Saône	1201
Licey sur Vingeanne	85
Longchamps	949
Lux	502
Magny saint Médard	224
Marandeuil	51
Maxilly sur Saône	301
Mirebeau sur Bèze	1573
Montmancon	159
Noiron sur Bèze	166
Oisilly	108
Pontailler sur Saône	1346
Saint Leger Triey	145
Saint Sauveur	206
Savolles	128
Tanay	232
Tellecey	134
Trochères	136
Véronnes	343
Vievigne	202
Vonges	313

communes raccordées à une STEP

En bleu : communes raccordées à une station de traitement collective.

5.2.2 Stations d'épuration rejetant dans le bassin versant

Communes	Population (recensement 1999)	Traitement	Capacité	Milieu récepteur
Belleneuve	1398	Boues activées	1500	l'Albane
Mirebeau sur Bèze	1573	Boues activées	2500	la Bèze
Chazeuil	201	Filtre planté	250	Karst de la Bèze
Cirey les Pontailier	115	Filtre planté	200	Albane
Drambon	139	Filtre planté	200	Fossé puis Albane
Magny saint Médard	224	Filtre planté	300	l'Albane
Tanay	232	Filtre planté	300	le Taniot
Trochères	136	Filtre planté	200	ruisseau de Magny
Vievigne	202	Filtre planté	200	Pannecul
Bézouotte	214	Lagunage naturel	300	la Bèze
Bourberain	278	Lagunage naturel	300	Ru de l'Abime
Charmes	108	Lagunage naturel	150	Fossé puis Bèze
Binges	581	Lagunage naturel	750	Ru de la Motte
Etevaux	259	Lagunage naturel	300	Fossé puis Albane

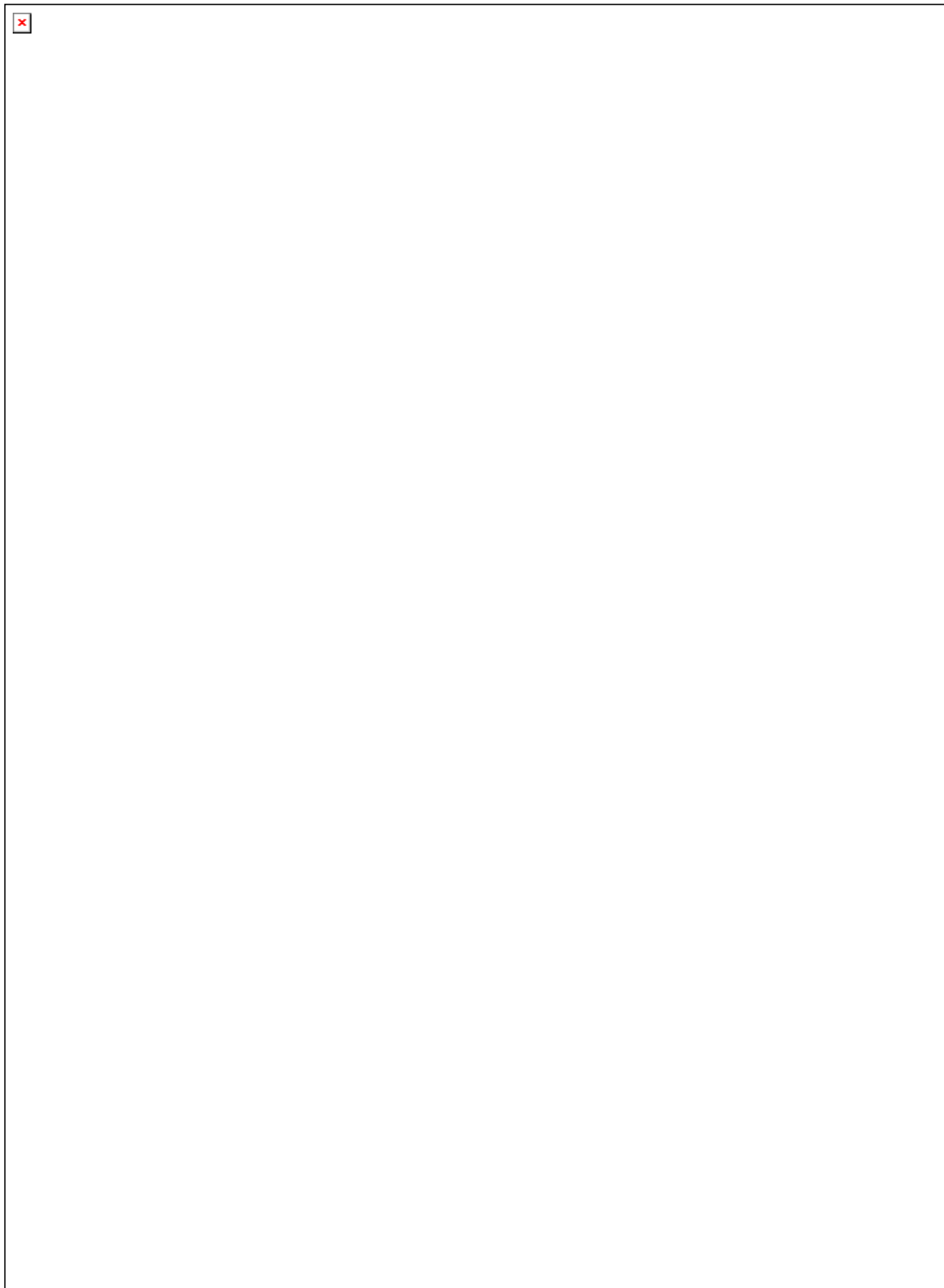
stations d'épuration existantes

5.2.3 Assainissement non collectif

Seul EPCI entièrement représenté dans le bassin versant, le Syndicat de Magny Saint Médard à la compétence « assainissement non collectif ». Cette compétence est à la carte, et 3 communes n'ont pas souhaité déléguer cette compétence au syndicat.

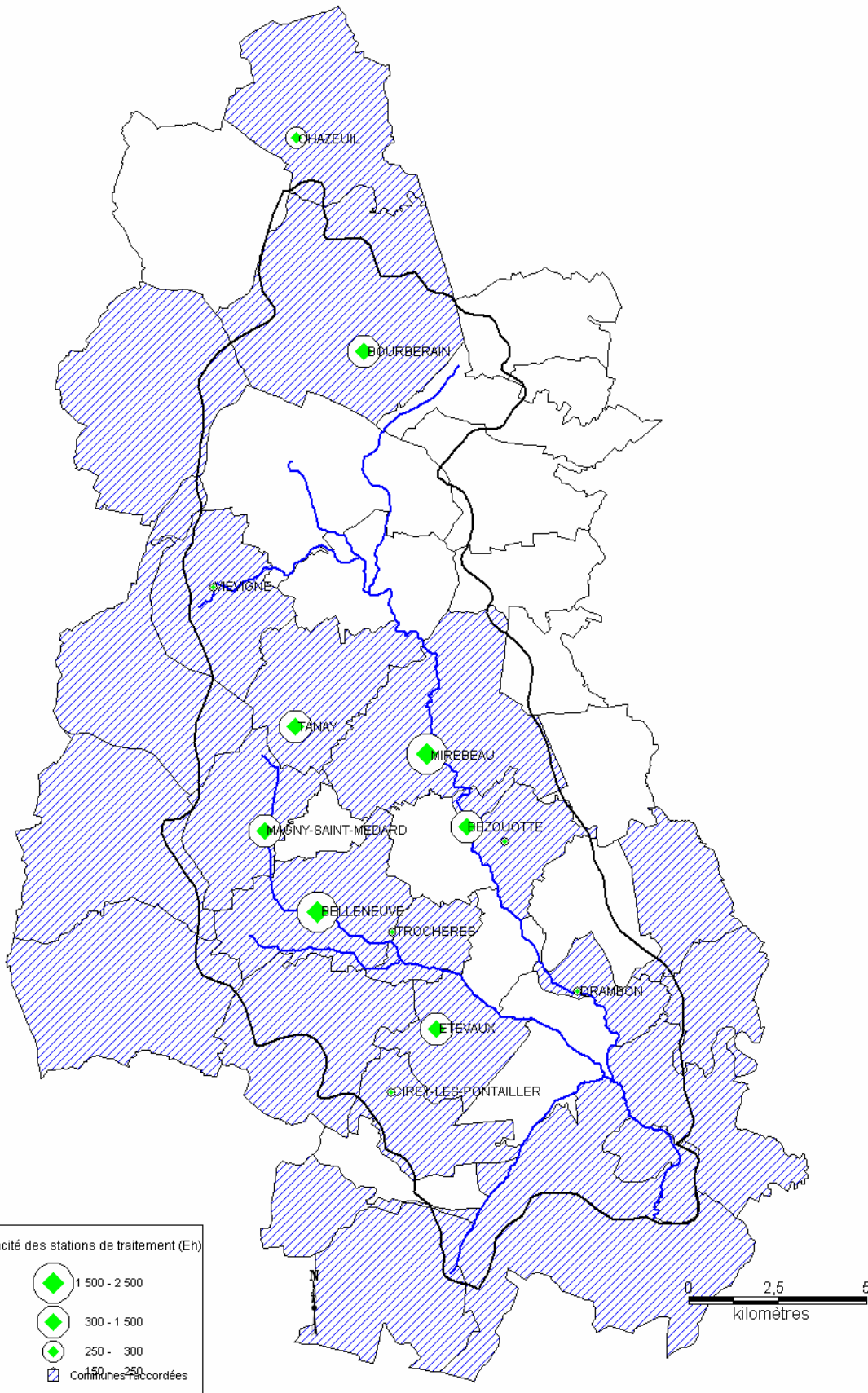
Une étude comprenant un état des lieux et préconisation en matière d'assainissement individuel est en cours actuellement sur le territoire du SIAEP de Magny Saint Médard. Les premiers résultats font apparaître un faible taux de conformité et raccordement des installations. Les premiers chiffrages d'investissement sont donc conséquents.

Carte n° 19



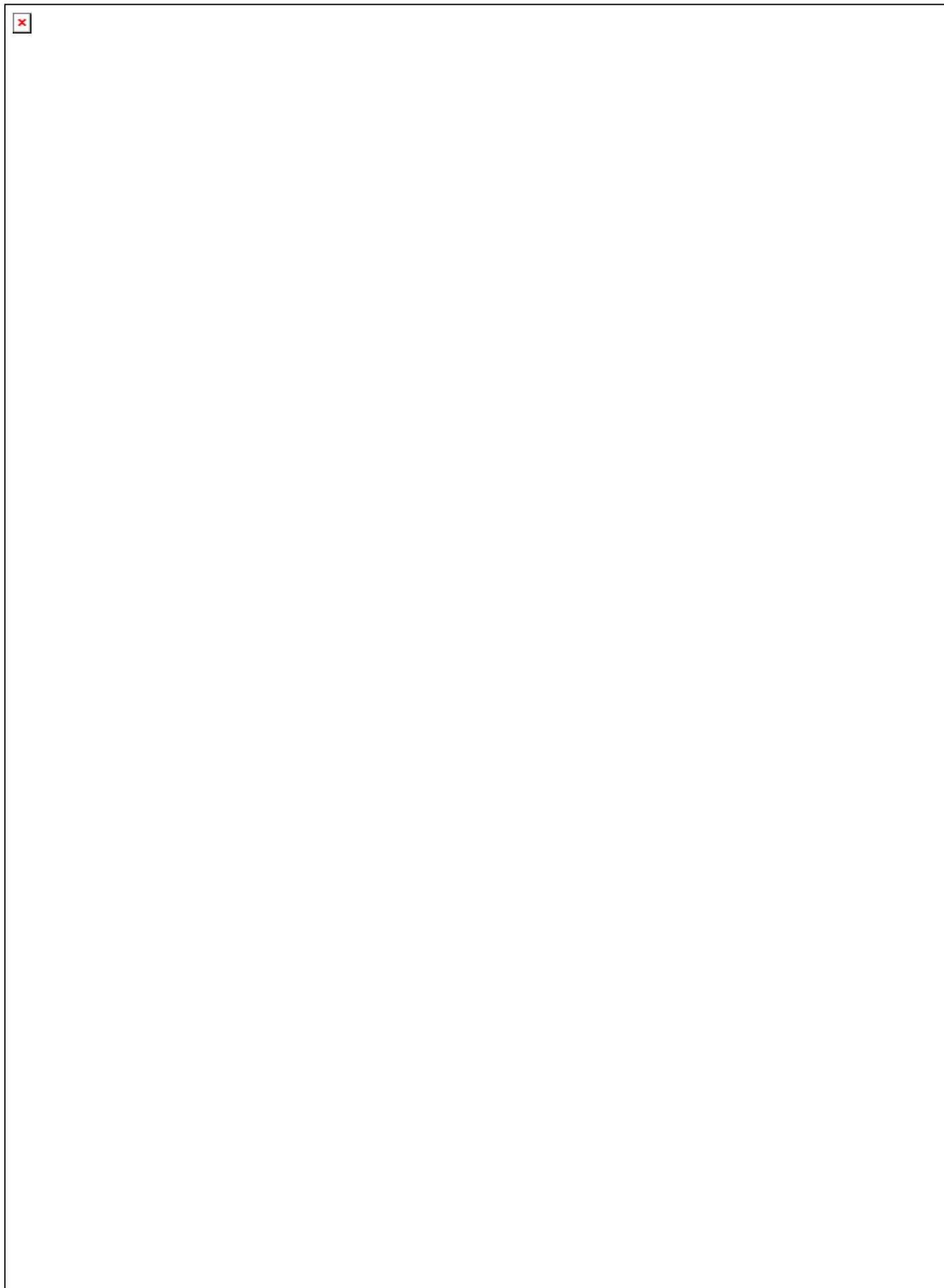


Communes raccordées à une station d'épuration

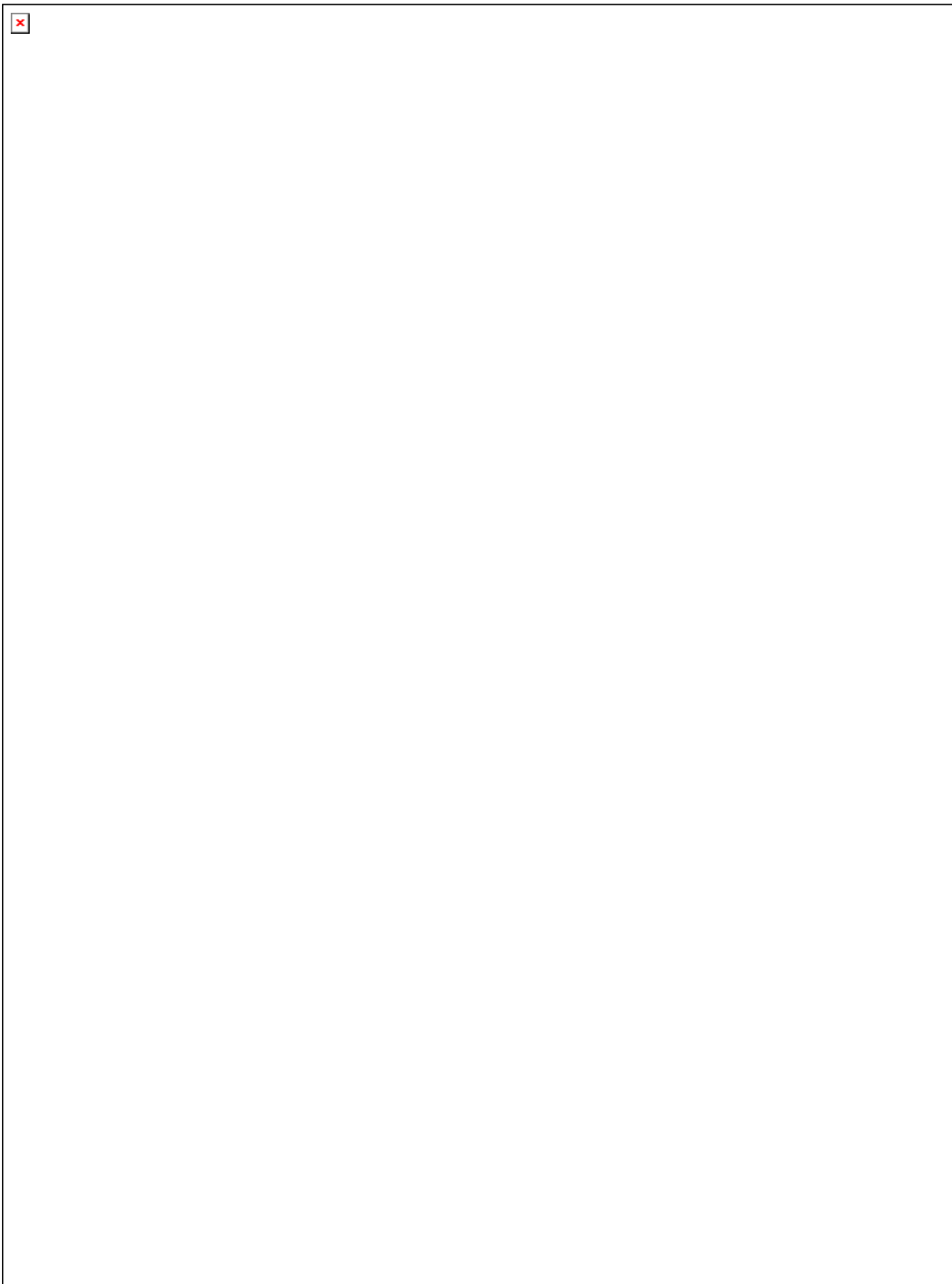


(c) IGN - BD CARTO - Sources: Corine Land Cover 2000 - données Agence de l'Eau RM&C- EPTB Saône Doubs, 2009

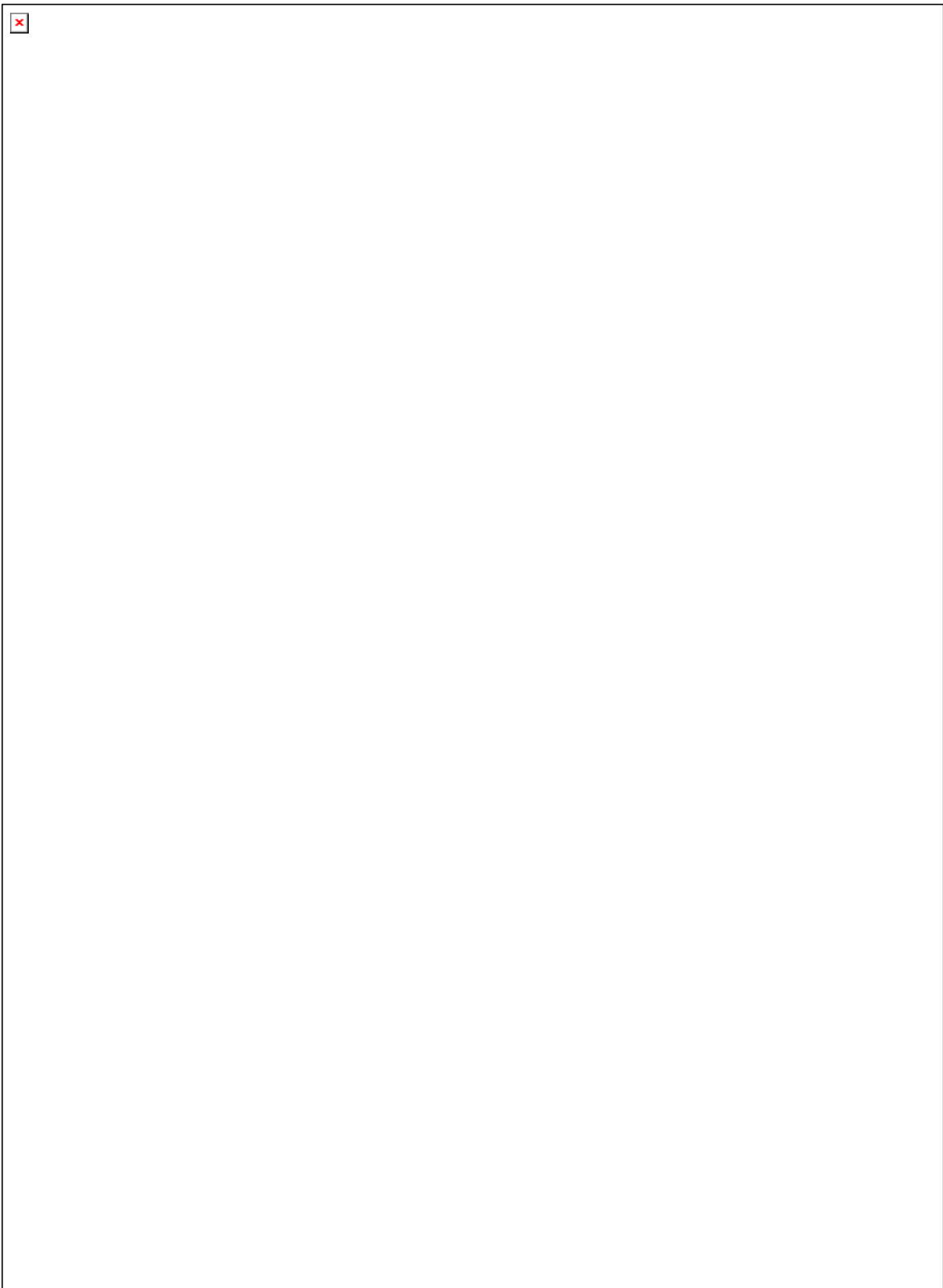
Carte n° 21



Carte n° 22



Carte n° 23



5.3 Industries

Plusieurs aspects doivent être étudiés sur cette problématique : les risques dus aux anciens sites industriels ainsi que le risque du aux installations actuelles.

5.3.1 Les anciens sites

Les anciens sites industriels sont assez dispersés sur le bassin et concernent essentiellement des anciennes forges, ou encore des décharges communales d'ordures ménagères. La plus grande concentration observée pour les sites industriels anciens est observée à Pontailler-sur-Saône (mais la plupart des sites ne concernant pas le bassin), et à Mirebeau-sur-Bèze, où l'on trouve par exemple une ancienne distillerie.

Les décharges ont été recensées à Bèze, Mirebeau-sur-Bèze, Viévigne, Noiron-sur-Bèze, et Cirey-les-Pontailler notamment.

Concernant les anciennes forges, on les trouve dans quasiment toutes les communes traversées par la Bèze : Drambon, Marandeuil, Bézouotte, Noiron-sur-Bèze. Une clouterie aurait été également présente à Bèze, selon un témoignage de riverain. Ces sites ont été recensés à l'échelle de la région Bourgogne (dans le cadre d'un programme national) par le BRGM, mais des écrits existent également, notamment par l'étude du SRAE de 1981, déjà citée lors de l'étude des débits de la Bèze, ou encore une étude réalisée à l'époque de la construction du canal des marais, dans les années 1830. En plus des témoignages de riverains, une liste à peu près complète a été dressée.

La présence d'anciennes forges représentent un risque potentiel de pollution des eaux, étant donné les écrits affirmant que les maîtres des forges de Bézouotte versaient les boues de leur patouillets directement dans la rivière. Ces pratiques auraient été assez répandues à l'époque, sur les autres forges également. A Noiron-sur-Bèze, les terres de l'ilot ainsi que celles bordant le moulin en bordure de la Bèze seraient pleines de ces résidus selon le propriétaire, puisque ces derniers auraient en partie servi à constituer l'ilot.

Les anciennes décharges peuvent également représenter un risque pour la qualité des eaux, quand celles-ci étaient placées en bordure de la rivière. D'autre part, les normes n'étant pas les mêmes qu'aujourd'hui, n'importe quoi pouvait y être déposé et le ruissellement des eaux n'était pas contrôlé. Néanmoins, aucune information n'est actuellement disponible sur l'état actuel de ces anciennes décharges et leur lieu.

5.3.2 Sites en activité

Concernant les sites actuels, la liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est la suivante :

Nom de l'installation	Commune	Régime Autorisation/ Déclaration	Activité soumise à autorisation	Paramètre suivi par la DRIRE	Seuil Arrêté préfectoral
PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE (PBI)	Bézouotte	A	-Utilisation d'amiante -Liquides/gaz inflammables -Fabrication de fibres -Fabrication de papiers cartons -Broyage, concassage, criblage de pierres et autres minéraux -PCB, PCT	Consommation, Débit, Ph MES, DCO, DBO5, Al+Fe, Mn, T°	DCO 200 mg/l DBO5 100 mg/l Al+Fe 5 mg/l Mn 1 mg/l
SITA-FD	Drambon	A	<u>CET1</u> -élimination de déchets industriels d'IC -stockage et traitements d'ordures ménagères -broyage, concassage, criblage de pierres et autres minéraux, ainsi que de substances végétales -liquides inflammables -papiers, cartons ou analogues -fabrication d'engrais et supports de culture -dépôt de fumiers, engrais, supports de culture		
			<u>CET 2</u> -élimination des déchets industriels d'IC -stockage et traitement d'OM		
CITA Production	Lamarche-sur-Saône	A	-métaux ou revêtements métalliques		
KINSITE			Pas d'informations		

DIJON CEREALES	Maxilly-sur-Saône	A	-stockage de céréales -stockage d'engrais -broyage, concassage, criblage de substances végétales -dépôt d'agro-pharmaceutiques		
DIJON CEREALES DESHYDRATATION	Mirebeau	A	-broyage, concassage, criblage de substances végétales -PCB, PCT -stockage de céréales		
DIJON CEREALES		A	-broyage, concassage, criblage de substances végétales -dépôt de nitrate d'ammonium -stockage de céréales -dépôts d'agro-pharmaceutiques		
GAEC CHANSON		D	-Papiers, cartons et analogues		
GUINTOLI			-Exploitation de carrière		
NELTEC (ex NELCO)		A	-teintures, appret, enduction, de textiles -toxiques -polymères -liquides inflammables -refroidissement eau/air		
BARBOT	Pontailleur-sur-Saône	A	-verniss et peintures -atelier de serrureries et charpentes métal. -chaudronnerie et tôlerie -gaz combustibles liquéfiés		
FRANCE DECHETS		A	-élimination des déchets industriels d'IC -stockage et traitement d'OM		
TITANITE SA		SEVESO	-poudres, explosifs et autres		

			-peroxydes organiques -dépôts d'aluminium poudre et limaille		
MECELEC PLASTIQUES		D	-refroidissement eau/air		
NOBEL EXPLOSIFS France	Vonges	SEVESO	-fonderie de métaux et alliages -poudres et explosifs -liquides inflammables -fabrication et manipulation d'aluminium, de magnésium, celluloïd et produits nitres -élimination de déchets d'IC -matières plastiques et résines synthétiques -métaux -peroxydes organiques -substances radioactives scelles -vernis et peintures -nitrate d'ammonium	Débit DCO DBO MES Métaux lourds Al Azote total HCT	T° 30°C HCT 10mg/l DBO5 100 mg/l DCO 300 mg/l Métaux lourds 15 mg/l Al 5mg/l Azote total 80 kg/j
STPI		A	-vernis et peintures, colles et encres -liquides inflammables -organohalogénés ou solvants organiques -revêtements métalliques ou traitement de surfaces		

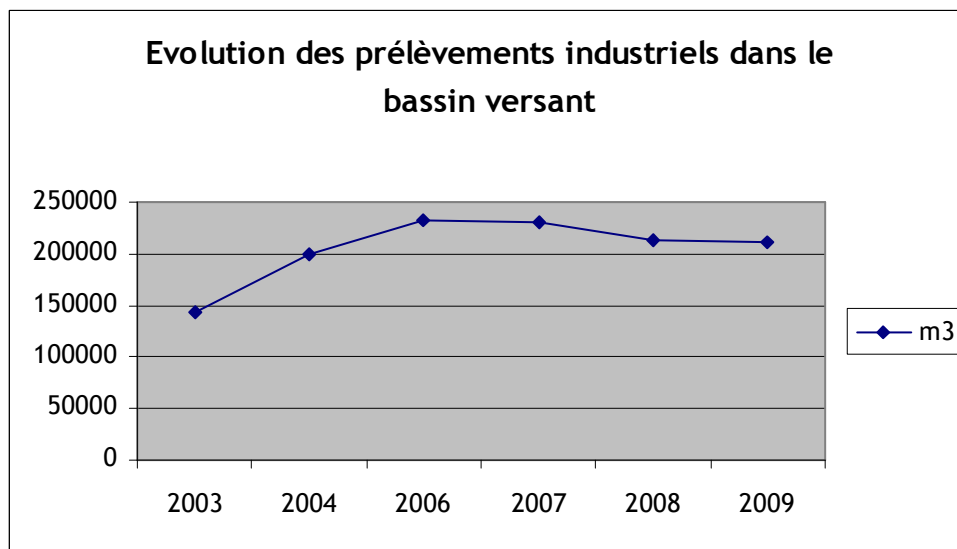
Installations en activité sur le bassin versant. Source : DRIRE Bourgogne

Parmi ces industries, on remarque que les deux poudreries de Pontailler-sur-Saône et de Vonges sont classées SEVESO. Parmi cette liste quelques industries sont soumises à autosurveillance pour les rejets effectués dans le milieu : PBI à Bézouotte, Titanite SA à Pontailler-sur-Saône, ainsi que STPI et Nobel Explosifs France à Vonges. Dans le registre des émissions polluantes émis par le ministère de l'environnement et du développement durable, l'usine Neltec de Mirebeau est également recensée.

Les autorisations préfectorales concernant les rejets indiquent des valeurs importantes en termes de DBO, DCO et métaux lourds pour les industries PBI et Nobel Explosif France. PBI réalise un traitement interne des

effluents avant rejet alors que Nobel Explosif est relié à la station d'épuration de Vonges. Aucun impact particulier n'a été mesuré lors de l'analyse de la qualité des eaux superficielles.

Les volumes prélevés ont subi une forte augmentation de 2003 à 2006, puis on constate une tendance à la diminution. Les prélèvements sont évalués à 203 000 m3 pour l'année 2009.

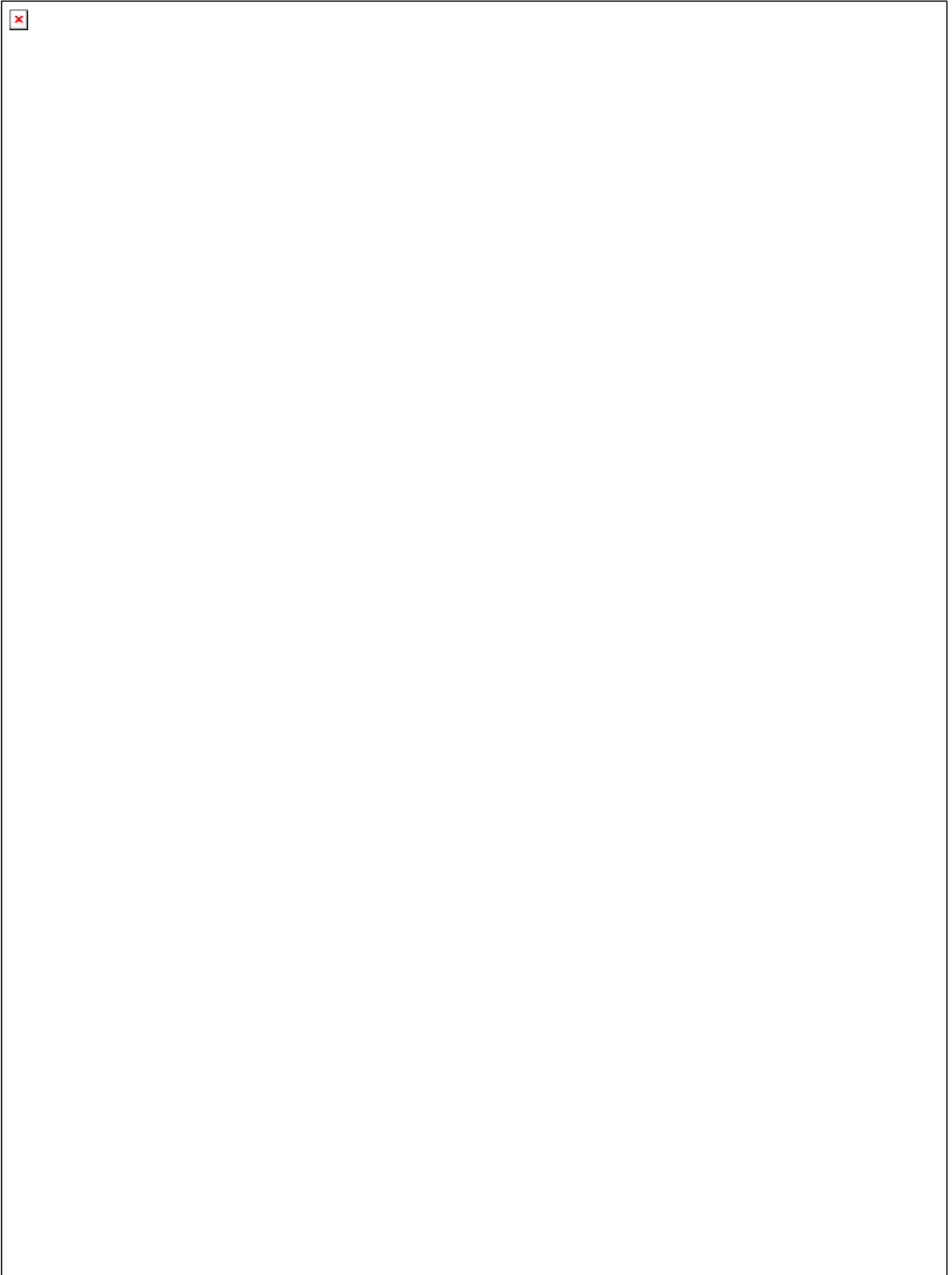


Source : DRIRE Bourgogne

5.4 Dépôts d'ordure

Lors des visites des bords de rivières, de nombreux dépôts de déchets ont été observés: cannettes, plastiques, et plus exceptionnellement, de la laine de verre ont été observés plusieurs fois sur la Bèze au niveau de Marandeuil. Des déchets végétaux sont également souvent observés (liés à l'exploitation de peupleraies). C'est jusqu'alors souvent le syndicat sur ses propres fonds qui se chargeait de l'enlèvement des déchets végétaux, alors que si la personne responsable est connue, il est tout à fait possible de la mettre en demeure de les extraire. Pour ce qui est des déchets dont le responsable n'a pas été trouvé (pour les « petits déchets » souvent) leur enlèvement est désormais pris en compte dans le cadre du plan de restauration et d'entretien. La sensibilisation est nécessaire sur cette problématique et doit toucher tous les acteurs de la rivière.

Carte n° 24



6. Objectifs du contrat de bassin

6.1 Protéger et pérenniser les milieux à forte valeur patrimoniale

Objectifs associés à l'enjeu	Moyens à mettre en œuvre
Préservation de la qualité physico-chimique et biologique des eaux	Suivi de la qualité par des analyses régulières, communication auprès des usagers, suivi du fonctionnement des stations de traitements de la pollution domestique, partenariats à établir avec le bassin versant de la Tille amont (Tille, Ignon, Venelle), lutte contre la pollution d'origine urbaine, lutte contre les pesticides

Il s'agira d'assurer la pérennité de la bonne qualité des eaux sur les cours d'eau. En effet, cette qualité est un nouvel acquis sur le bassin puisqu'une nette amélioration a été mise en évidence avec la très bonne couverture du territoire par l'assainissement collectif

Quelques sites supplémentaires de mesures pourraient également être mis en place par le Conseil Général et/ou l'Agence de l'eau afin de mieux évaluer la situation de chaque masse d'eau.

La lutte contre la pollution aux hydrocarbures semble également devoir être mise en place, au vu des résultats des analyses. Néanmoins, il s'agira de mettre en jeu des mesures à grande échelle et de faire intervenir des acteurs à une échelle plus importante que le simple bassin de la Bèze-Albane au vu de l'étendue du phénomène.

Il s'agira également de continuer la prévention actuellement effectuée contre l'utilisation des pesticides, car même si les mesures n'ont pas révélé ce problème, leur caractère ponctuel ne permet pas de mettre la problématique en lumière. Toute action dans ce sens ne pourra ainsi qu'être bénéfique au cours d'eau et au milieu.

Il est fortement recommandé que toutes les mesures touchant à la qualité des eaux, au vu du caractère particulier de la source de la Bèze, fasse l'objet de partenariats avec le bassin versant de la Tille amont, la Bèze n'étant que le bassin versant aval de ces écoulements et pertes, puisqu'aucune autoépuration n'est possible entre les pertes et la résurgence, en raison d'écoulements à surface libre souterrains.

6.2 Restaurer la qualité de la ressource en eau potable et assurer sa pérennité

Le diagnostic établi soulève un problème global de qualité de la ressource. En effet, la gestion de l'eau potable se faisant à l'échelle du bassin versant, et celui-ci étant fortement cultivé, les sources sont fortement concentrées en nitrates, et leur utilisation pour l'eau potable est remise en cause par des dépassements des normes de manière récurrente. Il s'agit donc de mettre en place les solutions à l'échelle du bassin versant afin d'assurer la restauration d'une bonne qualité d'eau, qui puisse donc être consommée par tous, représentant ainsi également une image de marque pour les communes et pour les agriculteurs impliqués dans les démarches qui seront engagées

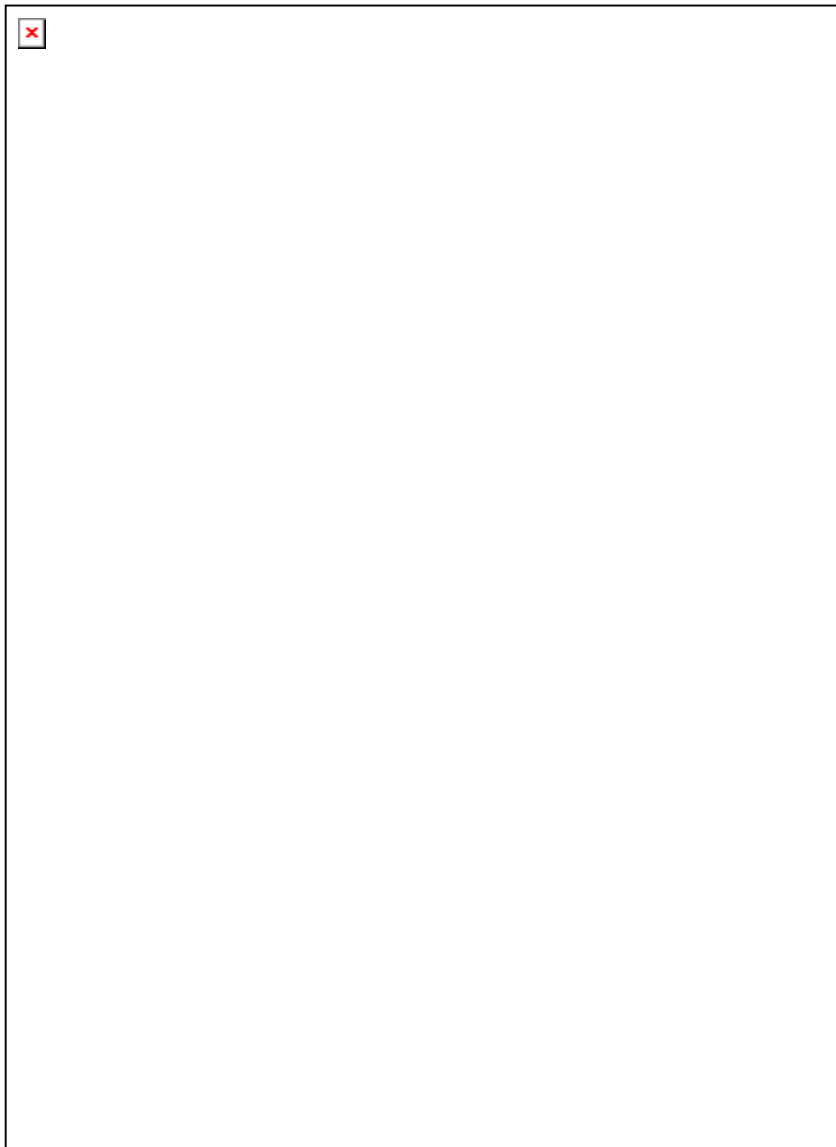
Le diagnostic a également mis en évidence une pression quantitative localisée à la source de l'Albane pour la production d'eau potable, notamment en raison de la forte augmentation de population desservie et de la

Contrat de rivière Bèze Albane _____ Qualité des Eaux _____
 pression démographique encore d'actualité dans un futur plus ou moins proche. Il s'agit donc également de
 pouvoir assurer la pérennisation de cet usage sur le bassin.

Objectifs associés à l'enjeu	Moyens à mettre en œuvre
Abaiss er durablement les teneurs en nitrates dans les captages d'eau potable, pour que celles-ci ne représentent plus un risque pour la qualité de l'eau distribuée	Définition des aires d'alimentation de captages de tous les captages sensibles aux nitrates, mises en place plan d'action sur les lieux jugés pertinents à la suite de l'étude, établir des partenariats entre les acteurs pour gérer la problématique à une échelle cohérente, assurer la sécurisation des réseaux sensibles par des interconnexions pertinentes
Bien gérer le risque de pollution ponctuelle	Finir de mettre en place la totalité des périmètres de protection réglementaires

7. Propositions d'action

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES									
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES					A-1				
MASSE D'EAU	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES						Échéance DCE:				
Commune (s)	TOUTES									
PROJET	Schémas Directeurs d'Assainissement et/ou de Zonage									
MAITRE D'OUVRAGE	Collectivités compétentes									
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
Chaque commune doit réaliser son zonage d'assainissement. Le bilan au 01/01/2009 fait apparaître que 19 zonages ont été réalisés, 8 sont en cours de réalisation et 14 n'ont pas commencés. Sur l'ensemble du bassin versant, c'est donc 35% des communes qui n'ont pas de zonage d'assainissement.										
Enjeux										
Structuration des collectivités, amélioration du taux de raccordement.										
Objectifs visés										
1- Diminution des rejets directs 2- Amélioration de la qualité des eaux superficielles des masses d'eau										
Nature de l'intervention										
1- Sensibilisation des élus 2- Réalisation des zonages des 30 communes du bassin versant n'en présentant pas à ce jour										
Conditions d'exécution										
Collaboration et synchronisation avec les services de l'état, l'Agence de l'Eau, les départements.										
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu					Objectifs DCE				
Indicateur financier	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en MOOX, Azote, Phosphore, indices biologiques									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention					Coût (H.T.)	Coût TTC				
Réunions de présentation/ Articles de presse										
Réalisation des schémas directeurs/ zonage (30)					210 000	251 160				
TOTAL (euros)					210 000	251 160				
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
			AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Opération	Phasage	Montant HT	50							
	2010	70000								
	2011	70000								
	2012	70000								



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

Toutes les fiches action du volet A

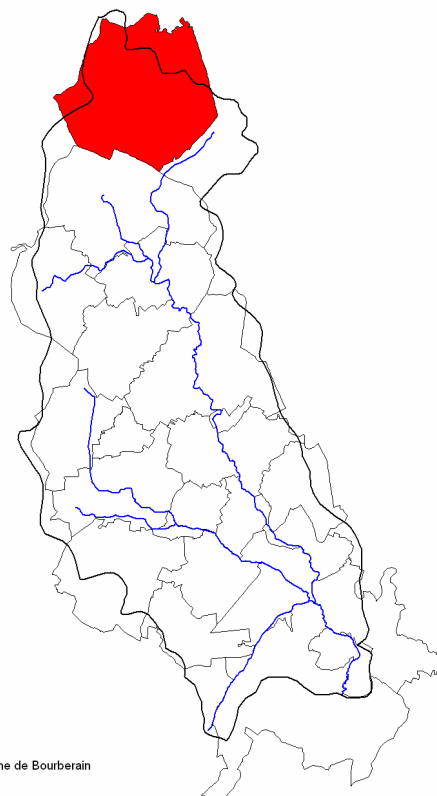
COMMENTAIRES

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	A-2
MASSE D'EAU	Chiron: FRDR11087	
RIVIERE	Ru de l'Abime	
PROGRAMME DE MESURES		Échéance DCE:
Commune (s)	Bourberain	Bon état 2015
PROJET	Assainissement de la commune de Bourberain	
DESCRIPTION DE L'OPERATION		
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Bourberain	
Contexte et problématique		
Dysfonctionnement occasionnel de la lagune d'une capacité de 300 EH, traitant les effluents d'une population de 218 habitants. Rejets conformes règlementairement mais occasionnant une mauvaise qualité du Ru de l'Abime en Phosphore. Forte charge organique entrante non expliquée.		
Enjeux		
Qualité physico-chimique, faune piscicole		
Objectifs visés		
1-Diminution des rejets de MOOX, azote et phosphore. 2- Amélioration de la qualité des eaux superficielles de la masse d'eau Chiron		
Nature de l'intervention		
Diagnostic complet du système d'épuration et des réseaux et travaux associés.		
Conditions d'exécution		
Travaux prioritaires en raison de la sensibilité du milieu récepteur.		
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu	Objectifs DCE
Indicateur financier	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en MOOX, Azote, Phosphore, indices biologiques	Bon état écologique
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF		
Nature de l'intervention	Coût (H.T.)	Coût TTC
diagnostic du système		
Travaux		
TOTAL (euros)	500 000	598 000

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
diagnostic	2010	50 000	50							
	2011	200 000								
	2012	200 000								

Carte de localisation



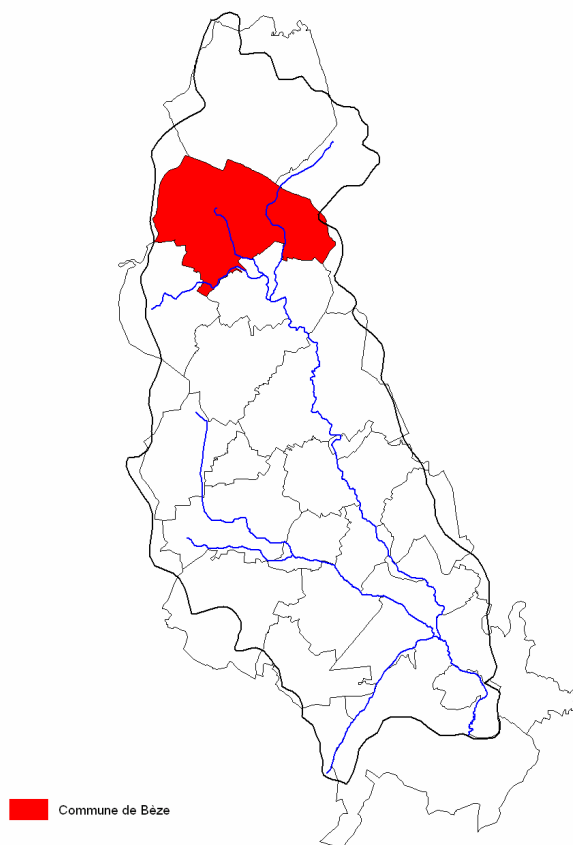
TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

Toutes les fiches action du volet A

COMMENTAIRES

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES									
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES					A-3				
MASSE D'EAU	Bèze: FRDR 654									
RIVIERE	Bèze									
PROGRAMME DE MESURES						Échéance DCE:				
Commune (s)	Bèze					Bon état 2027				
PROJET	Assainissement de la commune de Bèze									
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Bèze									
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
Absence de traitement collectif des eaux usées sur la commune de Bèze. Le schéma directeur d'assainissement ainsi que le zonage sont terminés.										
Enjeux										
Qualité physico-chimique, faune piscicole										
Objectifs visés										
1-Diminution des rejets de MOOX, azote et phosphore. 2- Amélioration de la qualité des eaux superficielles de la masse d'eau Bèze										
Nature de l'intervention										
Création d'une station d'épuration et des réseaux										
Conditions d'exécution										
Travaux prioritaires en raison de la sensibilité du milieu récepteur.										
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu				Objectifs DCE					
Indicateur financier	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en MOOX, Azote, Phosphore, indices biologiques				Bon état écologique					
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention			Coût (H.T.)		Cout TTC					
Travaux			1 800 000		2 152 800					
TOTAL (euros)			1 800 000		2 152 800					
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
	2010	900000	40							
	2011	900000								

Carte de localisation



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

Toutes les fiches action du volet A

COMMENTAIRES

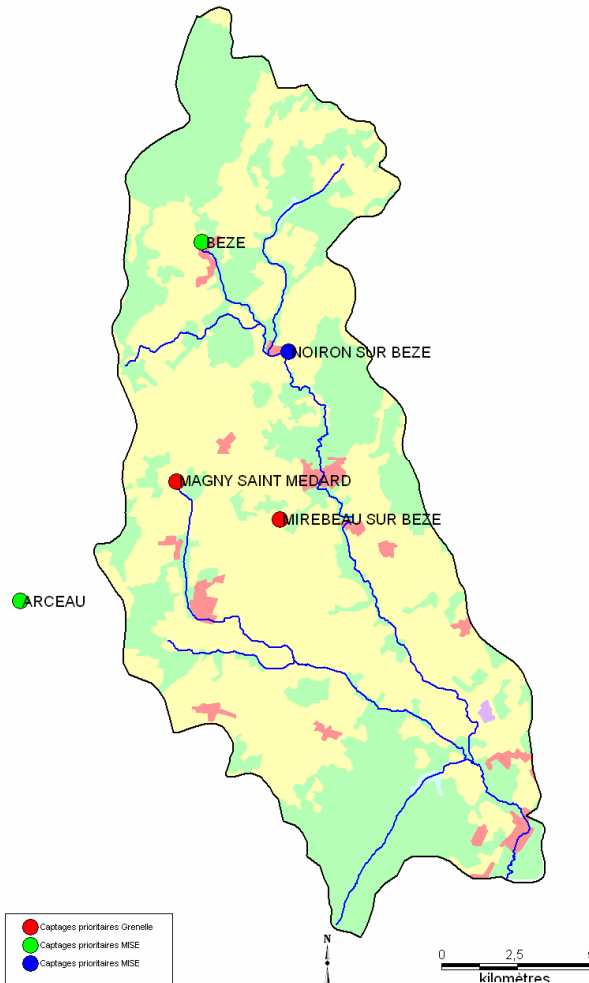
VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES										
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES								A-4		
MASSE D'EAU	TOUTES										
RIVIERE	TOUTES										
PROGRAMME DE MESURES									Échéance DCE:		
Commune (s)	TOUTES								Bon état 2015		
PROJET	Mise en place des SPANC										
MAITRE D'OUVRAGE	Collectivités compétentes										
DESCRIPTION DE L'OPERATION											
Contexte et problématique											
Les services Publics d'Assainissement Non Collectifs sont encore très peu présents sur le bassin versant. Leur rôle est de juger de la conformité des stations de traitement autonome des eaux usées et de conseiller les particuliers pour les travaux à mener.											
Enjeux											
Qualité physico-chimique, faune piscicole											
Objectifs visés											
1-Diminution des rejets de MOOX, azote et phosphore. 2- Amélioration de la qualité des eaux superficielles											
Nature de l'intervention											
Création d'un réseau de services SPANC											
Conditions d'exécution											
Organisation des collectivités compétentes											
Indicateurs de réalisation			Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu					Objectifs DCE			
Nombre de SPANC			Indicateur "qualité de l'eau": concentration en MOOX, Azote, Phosphore, indices biologiques								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF											
Nature de l'intervention							Coût (H.T.)		Cout TTC		
Mise en place des SPANC							75 000		89 700		
TOTAL (euros)							75 000		89 700		
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL											
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21			CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€	
			0								
	2011	37500									
	2012	37500									
TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION											
Toutes les fiches action du volet A											

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES		
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR IES PHYTOSANITAIRES	A-5	
MASSE D'EAU	TOUTES		
RIVIERE	TOUTES		
PROGRAMME DE MESURES		Échéance DCE:	
Commune (s)	Toutes et en particulier Magny Saint Médard et Mirebeau		
PROJET	Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles		
MAITRE D'OUVRAGE	EPTB Saône et Doubs, communes ou communautés de communes		
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Contexte et problématique			
<p>En zones non agricoles, la pollution par les produits phytosanitaires a plusieurs origines:</p> <ul style="list-style-type: none"> utilisation par les particuliers (jardinage) - utilisation par les collectivités, la DDE, la SNCF... pour l'entretien des voiries et espaces verts. Les produits utilisés peuvent se retrouver dans le milieu en raison de transferts depuis leur zone d'application. 			
Enjeux			
Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines			
Objectifs visés			
<p>1- Diminution des volumes utilisés</p> <p>2- Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines des masses d'eau</p>			
Nature de l'intervention			
<p>1- Développement de 5 plans de désherbage auprès des communes et EPCI, en priorité lorsqu'un captage d'eau potable est utilisé.</p> <p>2- Sensibilisation des élus et agents techniques à des solutions alternatives au désherbage chimique (journées de démonstration de désherbage thermique, témoignage de collectivités engagées dans ces changements de pratiques...)</p> <p>3-Mise en œuvre de plans communaux de désherbage 4-</p> <p>Achat de matériel (désherbeur thermique, mécanique...) 5-</p> <p>Réunion d'information auprès des autres gestionnaires (DDE, SNCF...)</p>			
Conditions d'exécution			
Collaboration et synchronisation avec les services de l'état, l'Agence de l'Eau, la FREDON.			
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu	Objectifs DCE	
Indicateur financier, nombre de plans de désherbages réalisés, investissements	Indicateur "qualité de l'eau": concentration pesticides	Bon état écologique	
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Nature de l'intervention	Coût (H.T.)	Cout TTC	
Réunion avec les élus et agents techniques des communes			
Plans communaux phytosanitaires	15 000	17 940	
Achat de matériel	5 000	5 980	
Réunion avec les autres gestionnaires			
TOTAL (euros)	20 000	23 920	

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
			50							
	2011	10 000								
	2012	10 000								

Carte de localisation



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

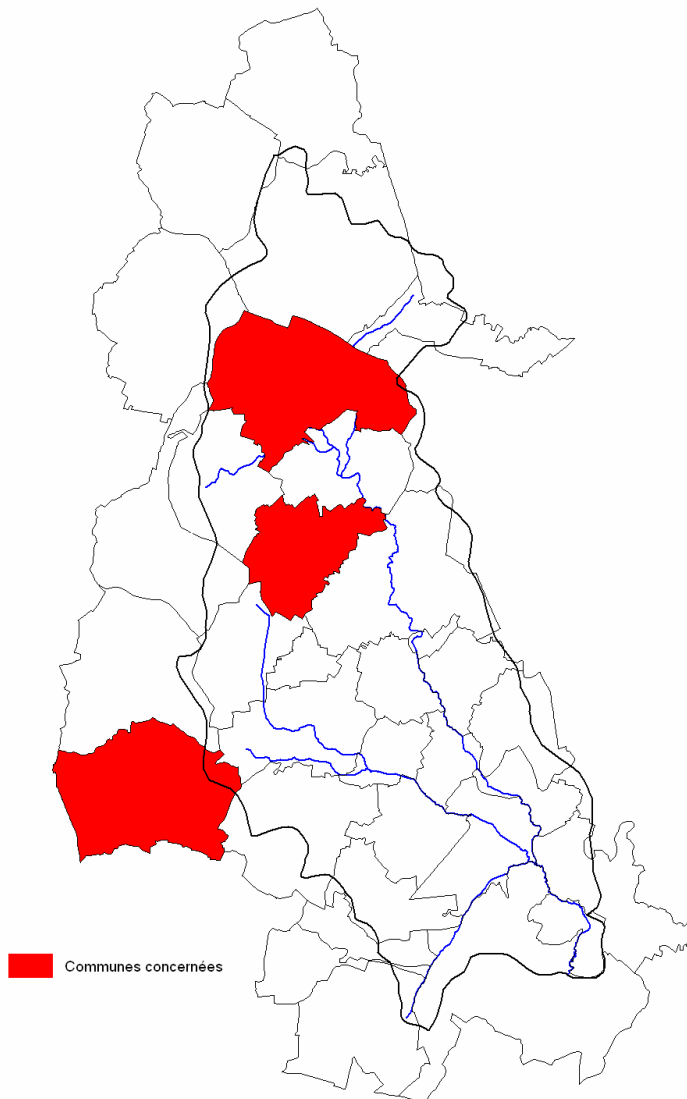
Toutes les fiches action du volet A

COMMENTAIRES

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES									
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES						A-6			
MASSEs D'EAUs	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES	Échéance DCE:									
Commune (s)	Arc sur Tille, Bèze, Tanay									
PROJET	Programme de réhabilitation des décharges communales									
MAITRE D'OUVRAGE										
Structures ayant compétence										
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
<p>Le Conseil Général de la Côte d'Or et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Bourgogne ont lancé en 2004 une vaste étude visant à inventorier les sites de dépôts de déchets présents sur les communes et à analyser les risques que ces décharges font peser sur le milieu.</p> <p>Parmi les 965 décharges inventoriées sur le département, 110 constituent un risque important de pollution. Les cibles potentielles sont essentiellement les nappes souterraines, ainsi que les cours d'eau.</p> <p>Un dossier communal a été remis à chacune des communes (fin 2005).</p> <p>Les sites les plus sensibles d'un point de vue environnemental (niveau B) ainsi que les projets portés par des structures intercommunales seront prioritaires.</p>										
Enjeux										
Prévention des risques d'altération de la qualité des eaux de surface et souterraines										
Objectifs visés										
Réhabilitation des décharges prioritaires										
Nature de l'intervention										
1- Etude complémentaire de définition des travaux nécessaires à chacun des sites								2-		
Réalisation des travaux										
Conditions d'exécution										
Collaboration et synchronisation avec l'ADEME										
Indicateurs de réalisation			Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu				Objectifs DCE			
Indicateur financier										
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention						Coût (H.T.)		Cout TTC		
Etude complémentaires						15 000		17 940		
Travaux de réhabilitation						20 000		23 920		
TOTAL (euros)						35 000		41 860		
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€

	2011	17500							
	2012	17500							

Carte de localisation



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

Toutes les fiches action du volet A

COMMENTAIRES

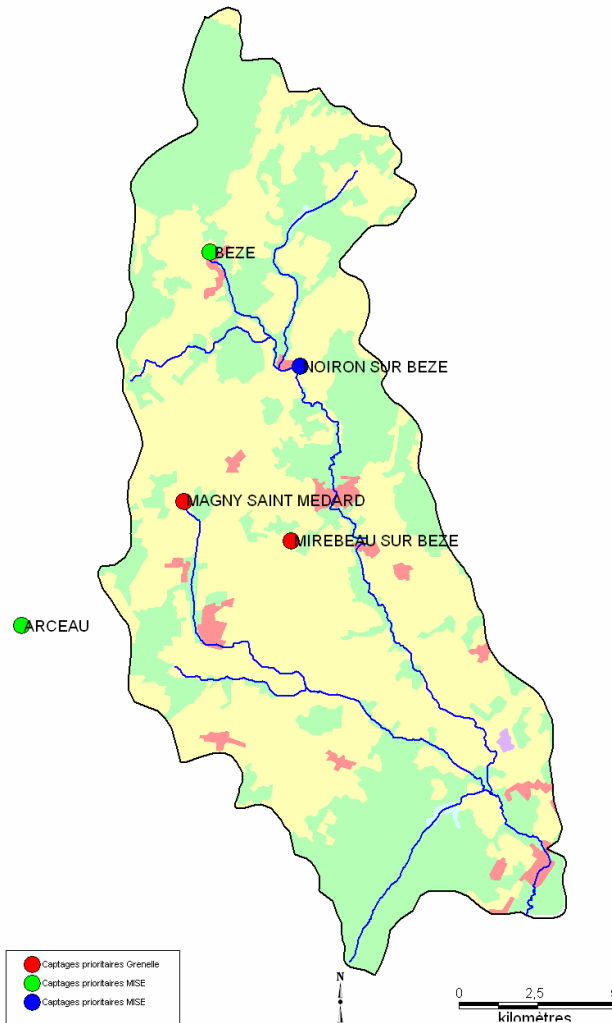
VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES									
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES						A-7			
MASSEs D'EAUs	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES							Échéance DCE:			
Commune (s)	TOUTES									
PROJET	Réduction des pollutions dues aux HAP									
Structures ayant compétence										
MAITRE D'OUVRAGE										
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
L'ensemble des station de mesure du bassin versant montre des concentrations en HAP correspondant à une qualité moyenne à médiocre. Cette problématique ne se limite pas au bassin versant de la Tille mais est d'envergure régionale. C'est par conséquent une réflexion à large échelle qui doit être menée.										
Enjeux										
Prévention des risques d'altération de la qualité des eaux de surface et souterraines										
Objectifs visés										
Nature de l'intervention										
Conditions d'exécution										
Indicateurs de réalisation			Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu				Objectifs DCE			
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention						Coût (H.T.)		Cout TTC		
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
		Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Opération	Phasage									

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES		
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES	A-8	
MASSE D'EAU	FR_D0_523		
RIVIERE	TOUTES		
PROGRAMME DE MESURES	(5F32)	Échéance DCE:	
Commune (s)	Magny Saint Médard, Mirebeau	Bon état 2015	
PROJET	Réalisation des études BAC et aménagements associés sur les captages prioritaires		
MAITRE D'OUVRAGE Syndicat des eaux, commune			
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Contexte et problématique			
Le Grenelle de l'environnement et le SDAGE imposent la définition et la mise en place de mesures de protection des bassins d'alimentation de captage de priorité 0			
Enjeux			
Amélioration de la qualité des eaux souterraines d'alimentation de captage			
Objectifs visés			
1- Protection de la qualité de la ressource 2- Amélioration de la qualité (nitrates, pesticides)			
Nature de l'intervention			
Réalisation des études de Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) et mise en œuvre des programmes d'action.			
Conditions d'exécution			
La mise en œuvre des actions doit être menée avant 2012 pour les captages Grenelle			
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu		Objectifs DCE
Indicateur financier, nombre d'études BAC, investissements	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en nitrates en pesticides		Bon état 2015
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Nature de l'intervention	Coût (H.T.)		Cout TTC
Réalisation de l'étude Bac de Mirebeau	25 000		29 900
Réalisation des propositions d'aménagement des territoires des 2 BAC	200 000		239 200
Programme de communication	1 000		1 196
TOTAL (euros)		226 000	270 296

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		Europe		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
			%	€	%	€	%	€	%	€
Etude	2010	25000								
MAE et animation	2011	50250								
MAE et animation	2012	50250								
MAE et animation	2013	50250								
MAE et animation	2014	50 250								

Carte de localisation



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

Toutes les fiches action du volet A

COMMENTAIRES

Un accompagnement réalisé par la chambre d'agriculture est impératif

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES	A-9
MASSE D'EAU	FR_D0_523	
RIVIERE	TOUTES	
PROGRAMME DE MESURES	5F32	Échéance DCE:
Commune (s)	Bèze	Bon état 2015
PROJET	Réalisation des études BAC et aménagements associés sur les captages de priorité secondaire	

MAITRE D'OUVRAGE

Commune

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte et problématique

Le Grenelle de l'environnement et la Directive Nitrates imposent la définition et la mise en place de mesures de protection des bassins d'alimentation de captage de priorité 0 et 1. Il est proposé de réaliser une étude BAC sur les captages MISE prioritaire de niveau 2 (Bèze)

Enjeux

Amélioration de la qualité des eaux souterraines d'alimentation de captage

Objectifs visés

- 1- Protection de la qualité de la ressource
- 2- Amélioration de la qualité (nitrates, pesticides)

Nature de l'intervention

Réalisation d'une étude de Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) et mise en œuvre des préconisations d'action.

Conditions d'exécution

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu	Objectifs DCE
Indicateur financier, nombre d'études BAC, investissements	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en nitrates en pesticides	Bon état 2015

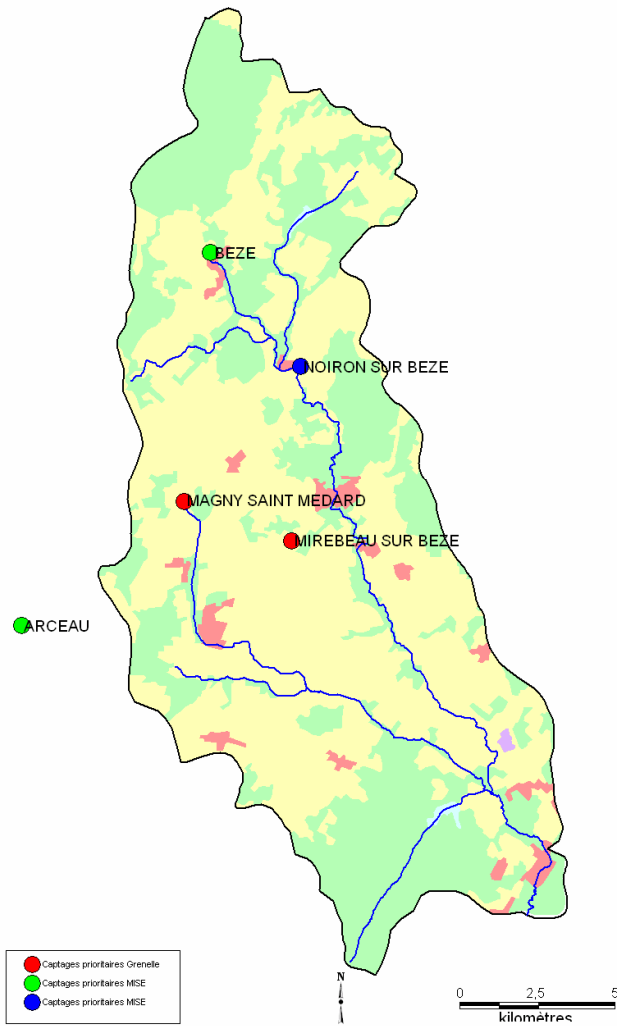
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Nature de l'intervention	Coût (H.T.)	Coût TTC
Réalisation de l'études BAC de la source de Bèze	25 000	29 900
TOTAL (euros)	25 000	29 900

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL

			AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
			50							
Opération	Phasage	Montant HT								
Etude	2010	25000								

Carte de localisation



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION

Toutes les fiches action du volet A

COMMENTAIRES

Un accompagnement réalisé par la chambre d'agriculture est impératif

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES									
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES						A-10			
MASSE D'EAU	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES	5D28						Échéance DCE:			
Commune (s)	TOUTES									
PROJET	Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs									
MAITRE D'OUVRAGE	A définir									
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
<p>La vidange et le rinçage des matériels de pulvérisation peuvent conduire au rejet dans les égouts ou le milieu naturel d'eaux contaminées par les produits phytosanitaires. Cette source de pollution ponctuelle doit être surveillée attentivement. Les eau de lavage des pulvérisateurs sont potentiellement polluantes, il en existe de deux types:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux de rinçage interne du pulvérisateur, qui contiennent des produits phytosanitaires, - les eaux de rinçage externe du matériel, souillées par des produits phytosanitaires, mais aussi par de la matière organique et des hydrocarbures (carburant, huiles...) 										
Enjeux										
Réduction des flux de pollution vers les eaux superficielles et souterraines										
Objectifs visés										
<p>1- Protection de la qualité de la ressource 2- Amélioration de la qualité (pesticides)</p>										
Nature de l'intervention										
<p>- Un premier projet de mise en place d'une aire de lavage est en cours à Mirebeau. - Poursuite des investissements par les agriculteurs dans le cadre d'une opération collective sur le bassin de la Bèze.</p>										
Indicateurs de réalisation			Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu			Objectifs DCE				
Indicateur financier, investissements			Indicateur "qualité de l'eau": concentration en pesticides							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention						Coût (H.T.)	Cout TTC			
Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs						300 000	358 800			
TOTAL (euros)						300 000	358 800			
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
			50							
	2011	100000								
	2012	200000								

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES									
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES					A-11				
MASSE D'EAU	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES	5D28					Échéance DCE:				
Commune (s)	TOUTES									
PROJET	Réalisation de diagnostic de territoire									
MAITRE D'OUVRAGE	Chambre d'agriculture 21									
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
Le bassin versant de la Bèze est un territoire prioritaire au titre des pollutions diffuses et plus particulièrement des pollutions par les pesticides. Un diagnostic de territoire permettant de connaître les surfaces à l'origine des pollutions ainsi que les stratégies de réduction est préconisé. Ce diagnostic doit être accompagné d'une animation permettant la réalisation des travaux préconisés.										
Enjeux										
Réduction des flux de pollution vers les eaux superficielles et souterraines										
Objectifs visés										
1- Protection de la qualité de la ressource 2- Amélioration de la qualité (pesticides) des eaux										
Nature de l'intervention										
Réalisation du diagnostic, mise en place de l'animation.										
Conditions d'exécution										
Action réalisée dans le cadre du PVE										
Indicateurs de réalisation			Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu			Objectifs DCE				
Indicateur financier, nombre de diagnostics, nombre d'engagements des exploitants			Indicateur "qualité de l'eau": concentration en pesticides							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention					Coût (H.T.)		Coût TTC			
Réalisation de l'étude										
Animation										
TOTAL (euros)					15 000		17 940			
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
			50							
	2010	7500								
	2011	7500								

VOLET	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES								
THEME	REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES						A12		
MASSE D'EAU	TOUTES								
RIVIERE	TOUTES								
PROGRAMME DE MESURES	5D28						Échéance DCE:		
Commune (s)	TOUTES								
PROJET	Investissement dans du matériel destiné aux techniques alternatives								
MAITRE D'OUVRAGE									
Chambre d'agriculture 21									
DESCRIPTION DE L'OPERATION									
Contexte et problématique									
Le bassin versant de la Bèze est un territoire prioritaire au titre des pollutions diffuses et plus particulièrement des pollutions par les pesticides. Un diagnostic de territoire permettant de connaître les surfaces à l'origine des pollutions ainsi que les stratégies de réduction est préconisé. Ce diagnostic doit être accompagné de la mise en place de pratiques alternatives réalisées grâce à du matériel adapté.									
Enjeux									
Réduction des flux de pollution vers les eaux superficielles et souterraines									
Objectifs visés									
1- Protection de la qualité de la ressource Amélioration de la qualité (pesticides) des eaux								2-	
Nature de l'intervention									
Investissement									
Conditions d'exécution									
Action réalisée dans le cadre du PVE									
Indicateurs de réalisation			Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu			Objectifs DCE			
Indicateur financier			Indicateur "qualité de l'eau": concentration en pesticides						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF									
Nature de l'intervention						Coût (H.T.)	Cout TTC		
Investissement						100 000	119 600		
TOTAL (euros)						100 000	119 600		
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL									
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		Europe		CR		Part MO
			%	€	%	€	%	€	%

VOLET	COORDINATION, SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE ET COMMUNICATION									
THEME	COMMUNICATION	D-1								
MASSE D'EAU	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES		Échéance DCE:								
Commune (s)	TOUTES									
PROJET	Mise en œuvre d'un programme d'information sur la pollution par les nitrates									
MAITRE D'OUVRAGE	EPTB Saône et Doubs									
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
<p>La pollution par les nitrates représente le facteur majeur de dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin versant. Les implications sont fortes puisque c'est la ressource en eau potable qui est menacée par les concentrations relevées actuellement.</p> <p>Il est souhaitable de mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des exploitants sur les concentrations relevées actuellement, les conséquences sur le milieu et la santé ainsi que la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques à mettre en place.</p>										
Enjeux										
Amélioration de la qualité des eaux souterraines										
Objectifs visés										
<p>1- Protection de la qualité de la ressource</p> <p>2- Amélioration de la qualité (nitrates) des masses d'eau</p>										
Nature de l'intervention										
<p>Information récurrente au travers de la lettre du contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction de la dose d'azote à 90% de la dose conseillée, - prise de conscience de la surestimation des objectifs de rendement... 										
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu	Objectifs DCE								
Indicateur financier, nombre de lettre du contrat édité	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en nitrates									
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention	Coût (H.T.)	Coût TTC								
Elaboration et diffusion de la Lettre du Contrat	5 000	5 980								
TOTAL (euros)	5 000	5 980								
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
	2010	2500								
	2012	2500								
TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION										
Toutes les fiches action du volet A										
COMMENTAIRES										
Un accompagnement réalisé par la chambre d'agriculture souhaité										

VOLET	COORDINATION, SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE ET COMMUNICATION									
THEME	COMMUNICATION					F1				
MASSE D'EAU	TOUTES									
RIVIERE	TOUTES									
PROGRAMME DE MESURES						Échéance DCE:				
Commune (s)	TOUTES									
PROJET	Amélioration du suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant Bèze Albane									
MAITRE D'OUVRAGE	Conseil Général/ Agence de l'Eau									
DESCRIPTION DE L'OPERATION										
Contexte et problématique										
<p>Le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielle ne permet pas l'évaluation et le suivi de l'ensemble des masses d'eau présentes. Il est nécessaire de réorganiser les stations afin d'avoir une vision objective des masses d'eau secondaires Albane, Chiron et Pannecul.</p> <p>Masse d'eau Albane: déplacement de la station en zone aval de la masse d'eau</p> <p>Masse d'eau Chiron: création d'une station complémentaire sur le Chiron</p> <p>Masse d'eau Pannecul: création d'une station.</p>										
Enjeux										
Amélioration de l'efficacité de l'évaluation de la qualité des masses d'eau										
Objectifs visés										
Amélioration de l'efficacité de l'évaluation de la qualité des masses d'eau										
Nature de l'intervention										
Coordination et réflexion commune des organismes concernés: Agence de l'Eau, Conseil Général.										
Conditions d'exécution										
Indicateurs de réalisation		Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu			Objectifs DCE					
Indicateur financier, nombre de lettre du contrat édité		Indicateur "qualité de l'eau": concentration en nitrates								
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF										
Nature de l'intervention				Coût (H.T.)		Cout TTC				
Coordination et mise en place des nouvelles stations				6 000		7 176				
TOTAL (euros)				6 000		7 176				
PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL										
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		CG 21		CR		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
			70							
TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTION										
Toutes les fiches action du volet A										

Synthèse des propositions

Thématique	Montant € HT
Réduction des pollutions domestiques	2 585 000
Réduction des phytosanitaires non agricoles	20 000
Réduction des pollutions d'origine agricole	666 000
Réduction des pollutions industrielles	35 000
Communication	5 000
Coordination et suivi	6 000
Total	3 317 000